



UQÀM

INSTITUT D'ÉTUDES
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

WWW.IEIM.UQAM.CA

Mobilisation des acteurs non étatiques pour faire face à la crise de gouvernance en Haïti

Rapport de recherche

Préparé par
l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM)

À l'intention du
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Novembre 2023

Mèsi a tout Ayisyen ak Ayisyèn ki te kontribye nan rechèch sa a.

Équipe de recherche

Marie-Claude Savard, PhD, coordination
François Audet, PhD, directeur scientifique
Grégory Casimir
Guypsy Michel
Hudson Michel
Henri-Paul Normandin

Institut d'études internationales de Montréal

Université du Québec à Montréal

400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540, Pavillon Hubert-Aquin
Montréal (Québec) H2L 3C5
514 987-3667
ieim@uqam.ca
www.ieim.uqam.ca

UQÀM



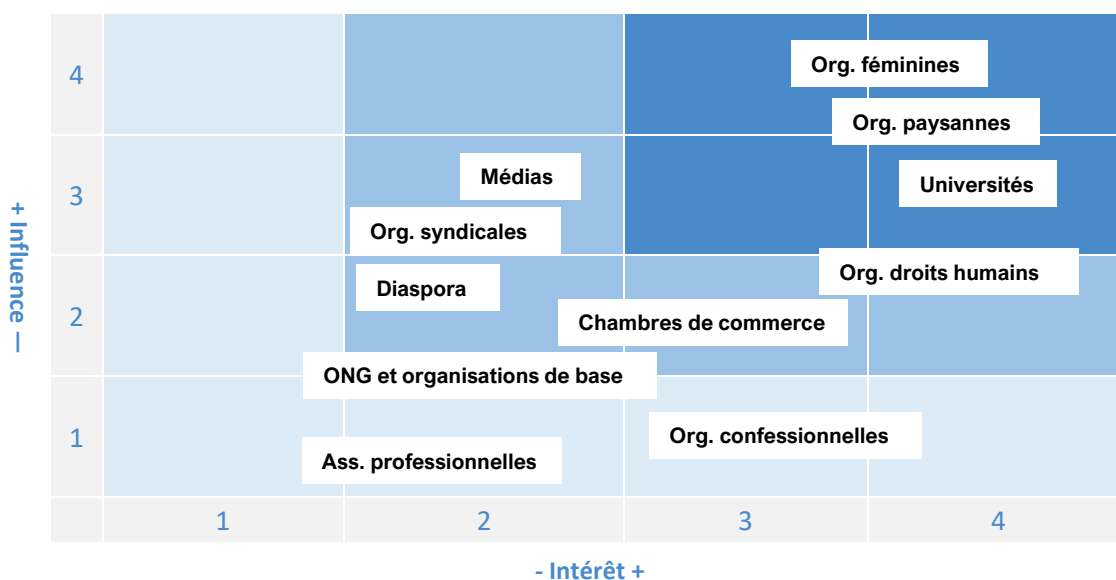
© Institut d'études internationales de Montréal, 2023

Table des matières

Résumé exécutif	1
Contexte.....	2
Définition de l'acteur non étatique haïtien	4
Méthodes de recherche	6
Cartographie des acteurs non étatiques haïtiens	8
Les groupements de base et les ONG (tous types confondus)	9
Les organisations féminines	10
Les médias	13
Les organisations syndicales	15
Les associations professionnelles.....	16
Les chambres de commerce	18
Les organisations paysannes.....	19
Les organisations de défense des droits humains	21
Les organisations confessionnelles	23
La diaspora	25
Le milieu universitaire	26
Le secteur jeunesse	27
Études de cas.....	28
L'Accord de Montana	28
Religions pour la Paix.....	31
La plateforme de concertation des ONG : le CLIO	33
Constats	34
Recommandations et pistes de recherche	36
Pistes de recherche	38

Résumé exécutif

Au regard d'un exercice permettant de cartographier une variété d'acteurs de la société civile haïtienne et d'en analyser le niveau d'influence et d'intérêt pour la concertation sur des enjeux sociétaux de grande échelle, trois secteurs d'acteurs non étatiques jouissent d'une capacité d'action jugée particulièrement prometteuse pour appuyer l'émergence d'un État démocratique et une sortie de crise en Haïti : **les organisations féminines, les organisations paysannes et le milieu universitaire.**



Afin d'approfondir la compréhension du potentiel de certains acteurs non étatiques en ce qui a trait à l'appui à la démocratie et à l'instauration d'une gouvernance inclusive en Haïti, certaines initiatives récentes de concertation et de dialogue multiacteurs font l'objet d'une analyse sous forme d'études de cas : **l'Accord de Montana, Religions pour la Paix et le CLIO**. La présence de certains défis récurrents révèle des tendances qui agissent en tant que frein à l'efficacité à long terme des initiatives de sortie de crise menées par les acteurs non étatiques. À cet effet et au regard de l'exercice de la cartographie et des cas, nos constats principaux sont les suivants : **une grande fragmentation** du milieu des acteurs non étatiques et une prédisposition à un déficit d'unité, qui se constate aussi à l'intérieur des plateformes de concertation, ainsi qu'un **phénomène de double appartenance** qui caractérise le contexte haïtien, confronté à une « crise d'acteurs ».

Les **principales recommandations structurantes** identifiées sont les suivantes : éviter de « forcer » une concertation pour le consensus et d'appliquer des typologies polarisantes; appuyer les acteurs susceptibles de créer un espace de délibération et de débat national; appuyer la mise en place d'une stratégie endogène d'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique; redynamiser les dynamiques de concertation à l'échelle régionale autour de projets concrets; attribuer une attention au structurel et au conjoncturel; et enfin, valoriser le milieu universitaire et les collaborations interuniversitaires à l'échelle internationale.

Contexte

Ce rapport est le produit d'une enquête mandatée par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) dont l'objet était de cartographier les principaux acteurs non étatiques en Haïti (incluant sa diaspora) ayant une implication au niveau de l'instauration de rapports société-État. Les contributions de ces différents acteurs ont été analysées au prisme de leur degré d'influence et d'intérêt pour la concertation interacteurs à grande échelle et avec l'État dans l'élaboration de solutions de sortie de crise. L'enquête a également permis d'analyser trois études de cas au regard des constats qui se sont dégagés de l'exercice de cartographie. Enfin, nous émettons des recommandations quant à des stratégies pouvant être mises en place pour appuyer certains acteurs non étatiques dont le potentiel d'influence et la capacité sont jugés prometteurs pour prévenir et transformer les crises. Nous concluons en suggérant des sujets de recherche dont l'approfondissement s'avérerait nécessaire au-delà de cette enquête préliminaire.

En Haïti, la situation prolongée de troubles politiques et économiques, d'instabilité et de dysfonctionnements institutionnels est à la fois causée et aggravée, d'une part, par l'inefficacité des instances étatiques, la corruption, l'instabilité politique et la faiblesse des institutions d'État, et d'autre part, par l'incapacité et le manque de légitimité de la société civile. Citons également comme enjeu contextuel la faillite de l'État de droit, principe fondamental selon lequel toutes les personnes et entités incluant l'État lui-même sont soumises et redevables à des lois publiquement promulguées. En son absence, l'autorité est affaiblie, la légitimité remise en question, et enfin, la méfiance et la corruption deviennent monnaie courante et touchent tous les niveaux de la gouvernance publique.

De nombreux critères de fragilité sont réunis en Haïti : la vulnérabilité de la population, la pauvreté et le coût de vie surélevé, une croissance économique faible, voire inexistante, l'insécurité alimentaire, une faible capacité d'adaptation aux changements climatiques, la dégradation accélérée de l'environnement, une vulnérabilité et une exposition croissante aux catastrophes naturelles, une population jeune et l'inégalité des genres, une gouvernance molle, une violence accrue et des conflits politiques prolongés. Le règne grandissant des *gangs* particulièrement en capitale et dans ses circonscriptions avoisinantes, ceux-ci étant parfois instrumentalisés par certains acteurs politiques, économiques et mafieux, témoigne de la crise de gouvernance publique qui sévit.

Les multiples changements de gouvernement et des élections contestées, lorsqu'elles ont lieu (aucune élection n'a été organisée dans le pays depuis 2016), entravent la mise en place d'institutions durables, de politiques cohérentes et de stratégies de développement à long terme. Au fil des ans, la mauvaise administration des fonds publics a conduit à un manque de transparence dans la gestion des affaires publiques et à un sentiment de méfiance et d'aliénation au sein de la population qui a, par le passé, déjà manifesté son désaccord en s'abstenant de voter¹. À titre d'exemple de gestion nébuleuse, certains programmes étatiques, dont les Fonds PetroCaribe, une alliance pétrolière stratégique signée avec le Venezuela en 2006, auraient permis à Haïti

¹ Roupert, C-E. (2011). Histoire d'Haïti, Perrin.

d'économiser en empruntant du carburant à son voisin producteur pétrolier selon des modalités de paiement différé. Ces fonds, qui devaient être consacrés au développement de l'économie et des services sociaux, se sont, pour une bonne part, évaporés. Les contribuables haïtiens doivent encore des milliards de dollars au Venezuela tout en n'ayant jamais vu les avantages promis par l'État².

En sus, le pays est en proie à une crise économique prolongée, l'économie s'étant contractée pendant quatre années consécutives de 1,7 % en 2019, 3,3 % en 2020, 1,8 en 2021 et 1,7 % en 2022. Cela se traduit par un taux de chômage élevé, un coût de la vie en décalage avec les moyens (le taux d'inflation s'élevait à près de 50 % en février 2023)³, une précarité généralisée et une forte dépendance vis-à-vis de l'assistanat, qu'elle soit sous forme d'aide internationale ou de contributions de la diaspora haïtienne.

En l'absence d'un État fonctionnel, les *gangs* s'infiltrent et exacerbent les défis socio-économiques, créant une atmosphère empreinte de violence, de terreur et de délinquance à travers la capitale⁴. Des factions criminelles opèrent en toute impunité, commettant kidnappings et viols dans les zones résidentielles, tout en perturbant les axes routiers majeurs, surtout ceux conduisant vers les principales régions productrices, les ports ouverts au commerce extérieur et la frontière terrestre avec la République dominicaine. Plus qu'une menace physique pour les citoyens, ces bandes dominent certains services vitaux, en limitant l'accès par exemple aux points d'eau ou aux réserves de carburant, ou encore en exigeant des redevances exorbitantes. Les transporteurs routiers et les petits commerçants sont forcés de verser une « taxe » à ces groupes pour leurs passages ou leurs produits, ce qui gonfle les prix et compromet la sécurité alimentaire. En plus de nuire à l'économie, les agissements de ces *gangs* dérangent et affaiblissent les secteurs éducatif et sanitaire. Récemment, nombre d'établissements de santé et d'écoles ont dû soit cesser leurs opérations, soit les restreindre drastiquement. De même, en raison des déplacements internes forcés, certaines écoles sont occupées par des populations ayant fui leurs maisons pillées ou incendiées par des *gangs* armés.

Ensemble, ces enjeux de gouvernance publique, hérités des dictatures rétrogrades des Duvalier et d'une succession de chefs d'État atteints du « continuisme » qui touche les hommes politiques, ont conduit à un cycle de crises politiques et économiques qui aujourd'hui rendent difficile l'instauration d'un État de droit, la mise en œuvre de réformes significatives et la réalisation de progrès durables qui répondent aux besoins et aux aspirations du peuple haïtien.

Face à cette crise de gouvernance publique, à laquelle s'ajoute une crise d'acteurs comme le révèle une récente enquête⁵, le Canada applique des sanctions aux familles responsables de l'échec étatique et de violence à l'encontre de la population, le nombre d'individus faisant l'objet de sanctions s'élevant à 29 en date d'octobre 2023. En 2022, l'ONU a également ouvert la voie à l'imposition des sanctions aux personnes et entités désignées comme étant responsables ou

² Nugent, C. (24 juin 2019). [Why a Venezuelan Oil Program is Fueling Massive Street Protests in Haiti](#). Time et Francisque, J. (2021). After president's assassination, Haitian civil society fights to be heard. *NACLA Report on the Americas*, 53(4). 328-33.

³ Selon [l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique](#).

⁴ Humanitarian Outcomes (2023). [Humanitarian Access SCORE Report : Haïti](#).

⁵ Affaires mondiales Canada (2023). [Les sanctions canadiennes liées à Haïti](#).

complices d'activités portant atteinte à la paix et à la sécurité dans le pays, en conformité avec la résolution no 2653 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 21 octobre à cet effet⁶. Le processus semble suivre son cours et les résultats devraient être publiés avant la fin de l'année.

Le climat sécuritaire s'étant trop détérioré pour envisager une élection, renforcer la capacité de la police nationale semble pour l'instant être la solution privilégiée par plusieurs pays, dont le Canada⁷. La stratégie d'aborder avant tout les enjeux de sécurité se traduit par l'annonce de 100 millions \$ en appui à la police haïtienne, accompagnée d'une seconde annonce de 80 millions \$ en septembre 2023. Le Canada réitère que la solution doit provenir de la population haïtienne, résistant ainsi aux pressions, notamment des États-Unis, de s'engager dans une mission multilatérale de maintien de la paix⁸. Néanmoins, le Conseil de sécurité des Nations unies vient d'autoriser une mission multilatérale de soutien à la sécurité (MMSS, résolution 2699)⁹ sous le leadership du Kenya qui envisage de déployer 1000 policiers pour : a) fournir un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti, notamment renforcer ses capacités par la planification et la conduite d'opérations communes d'appui à la sécurité, b) fournir un appui à la Police nationale d'Haïti pour que soit assurée la sécurité des infrastructures critiques et des lieux de transit comme l'aéroport, les ports, les écoles, les hôpitaux et les principaux points d'intersection. La mission est cependant reportée en raison d'une ordonnance de suspension de la Haute cour kenyane et par un manque de financement.

Le Canada s'est déjà engagé à mobiliser 150 policiers de la GRC pour contribuer à la formation d'homologues haïtiens. En raison des séquelles associées à la dernière mission de maintien de la paix MINUSTAH de 2004 à 2017¹⁰, dont l'épidémie de choléra et un grand nombre de cas d'exploitation et d'agression sexuelle, la proposition d'intervention étrangère, certes marquée par l'appui des États-Unis, dont l'engagement s'élèverait à 100 millions \$¹¹, n'est pas sans critique. Face à l'accroissement inévitable d'acteurs étrangers sur le territoire haïtien, l'exercice de cartographie des acteurs non étatiques haïtiens, de leur rôle et de leur capacité d'influence et d'action concertée devient d'autant plus pertinent afin d'assurer une réelle prise en compte des solutions haïtiennes à la sortie de crise.

Définition de l'acteur non étatique haïtien

Le terme « acteur non étatique » réfère à tout individu, organisation ou groupe qui opère à l'extérieur du contrôle direct de l'État, jouissant ainsi d'une certaine indépendance d'action. Ces acteurs occupent des rôles variés sur le plan politique, économique, de la sécurité et des enjeux sociaux. Les acteurs non étatiques ont leurs propres agendas et intérêts, lesquels peuvent avoir un

⁶ BINUH. (3 novembre 2023). [Le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte un régime de sanctions ciblées visant ceux qui menacent la paix et la sécurité en Haïti.](#)

⁷ Zimonjic, P. (24 mars 2023). [Liberal Government Announces \\$100M in Aid to Shore up Police Force in Haiti.](#) CBC News.

⁸ McCarten, J. (21 septembre 2023). [Trudeau ne dit pas si le Canada participerait à une mission multinationale.](#) La Presse.

⁹ ONU, (2 octobre 2023). [Security Council Authorizes 'Historic' Support Mission to Haiti.](#)

¹⁰ Cabrera Figueroa, M. (s.d.) [Peacekeeping in Haiti: Successes and Failures.](#) Boston University Frederick S. Pardee School of Global Studies.

¹¹ Musambi, E. (25 septembre 2023). [US and Kenya sign Defense Agreement Ahead of Planned Haiti Deployment.](#) ABC News.

impact significatif au niveau local, régional et international. Parmi les acteurs non étatiques en Haïti, on recense entre autres les ONG nationales dûment enregistrées et les organisations dites « de base » (n'ayant pas de statut officiel), les organisations confessionnelles, les syndicats, les associations professionnelles, les corporations multinationales et le secteur privé et ses chambres de commerce. On peut également y inclure les acteurs étrangers ou extraterritoriaux telles les ONG internationales ayant un bureau satellite en Haïti et la diaspora haïtienne. Agissant à l'extérieur du contrôle de l'État, les *gangs*, les paramilitaires et les organisations criminelles locales, nationales ou encore transnationales sont également considérés des acteurs non étatiques au sens propre du terme¹².

En Haïti, l'instrumentalisation de groupes armés par l'État — les macoutes du règne des Duvalier et les chimères d'Aristide en étant de parfaits exemples¹³ — soulève une ambiguïté qui perdure entre groupes armés non étatiques et *gangs*.

Les groupes armés communautaires sont aujourd'hui souvent qualifiés de *gangs*, mais les observateurs ne s'accordent pas sur la question de savoir s'ils doivent être considérés comme un mouvement politico-social ou comme des criminels endurcis. Cela s'explique par le caractère hybride des groupes armés communautaires haïtiens, qui agissent à la fois comme des vigiles de quartier, des leaders communautaires, des *gangs* criminels et des milices politiques. L'éventail des options disponibles pour les jeunes urbains pauvres est limité et les membres de *gangs* peuvent être considérés comme des entrepreneurs violents qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie limitées, à la manière des générations précédentes.

Bien qu'il s'agisse en effet d'acteurs non étatiques et qu'il faille considérer leur présence et leur rôle dans l'instauration d'un climat pacifique et démocratique dans le pays, par exemple par la négociation de corridors humanitaires¹⁴, les *gangs* et les groupes armés ne sont pas considérés dans cette étude étant donné leur prédisposition à mener des actions allant à l'encontre des intérêts stratégiques de la population et de l'intérêt public. Le contrôle des ressources pétrolières, le blocage d'artères principales et l'empêchement des déplacements de la population, l'accaparement territorial, la paralysie du système économique, l'usage de violence et d'extorsion n'en sont que quelques exemples.

Si la définition du concept d'acteur non étatique soulève peu d'ambiguïté au-delà de cet exemple, l'établissement d'une typologie d'acteurs non étatiques dans un contexte marqué par une pluralité

¹² Kaldor, M. (2001). *New and old wars: Organized violence in a global era*. Stanford University Press et Weiss, T. G. & Wilkinson, R. (2014). [Rethinking global governance? Complexity, authority, power, change](#). *International Studies Quarterly*, 58(1), 207-215.

¹³ Les tontons macoutes étaient recrutés parmi les exclus de la société. Tandis que certains ayant des aspirations politiques jouaient le rôle d'hommes de main, de gangsters de l'État, exécuteurs des basses œuvres du régime, responsables du terrorisme aveugle, d'autres, issus des classes populaires et sans armes, cherchent à assouvir une soif de dignité et d'autorité sociale en inspirant la crainte. Voir Roupert, C.E., (2011). *Histoire d'Haïti* Perrin. Un autre exemple d'instrumentalisation des groupes armés urbains s'est produit pendant la seconde présidence de Jean-Bertrand Aristide, de 2001 à 2004. Dans une tentative infructueuse d'éviter sa seconde éviction en 2004, Aristide a essayé de consolider son pouvoir en étendant son réseau clientéliste — la *baz* — tout en armant son aile criminelle — les chimères — une puissante force irrégulière pour faire taire l'opposition. Voir Schubert, Moritz (2016) [Growing the grassroots or backing bandits? Dilemmas of donor support for Haiti's \(un\)civil society](#). *Journal of Peacebuilding & Development*, 11(1), 93-98

¹⁴ Schubert, M. (2017) [To engage or not to engage Haiti's urban armed groups? Safe access in disaster-stricken and conflict-affected cities](#). *Environment and Urbanization*, 29(2), 425-442.

d'appartenance s'avère un exercice plus difficile. Nous allons nous intéresser à ces difficultés d'ordre typologique ultérieurement dans nos analyses.

Méthodes de recherche

Une approche mixte a été mobilisée dans le cadre de cette enquête, reposant en un premier temps sur une recension de la littérature académique et grise, des actualités et d'autres types de documentation publique (sites Internet, médias sociaux des plateformes et des acteurs) et des discussions préliminaires avec les experts haïtiens membres du comité de recherche, dont le but était d'orienter le recrutement de répondant.e.s issu.e.s de différents secteurs non étatiques haïtiens.

Nous avons entre autres considéré les différents groupes d'acteurs dont les représentant.e.s ont siégé aux derniers conseils électoraux provisoires (CEP), leur participation étant gage d'un certain niveau de légitimité et d'influence vis-à-vis de l'État. La constitution de 1987¹⁵ prévoit notamment un CEP composé de membres choisis parmi les grands secteurs reconnus par la société haïtienne au moment de la chute du régime Duvalier, tels les confessions religieuses (Église catholique, cultes réformés), les organismes de droits humains, les coopératives, les médias et le milieu universitaire. Au fil du temps la constitution de 1987 a été amendée et d'autres secteurs non étatiques y ont été ajoutés¹⁶ (vaudou, femmes, jeunesse, paysan...), mais le consensus quant aux grandes catégories demeure d'actualité. Le CEP de 2015¹⁷ était composé des représentant.e.s de la Conférence épiscopale d'Haïti (Église catholique), des cultes réformés, des organisations féminines, des organisations des droits humains, du milieu universitaire, de la presse, des syndicaux, du secteur paysan, du vaudou et du secteur patronal. En 2020¹⁸, présageant de nouvelles tendances, la conférence épiscopale, le secteur patronal et les universités ont été remplacés par le secteur de la diaspora, le secteur jeunesse et le secteur des personnes ayant un handicap.

Les discussions préliminaires avec les experts se sont également tournées vers certains autres groupes d'acteurs qui sont moins visibles sur la scène politique, dont certains qui exercent de l'influence (ou dont le potentiel d'influence est fort) en région plutôt qu'à Port-au-Prince. Comme il existe un clivage à la fois politique, économique et parfois même linguistique ou encore idéologique entre la capitale et les régions, nous avons fait le choix délibéré d'aller voir ce que font les organisations basées ailleurs qu'à Port-au-Prince.

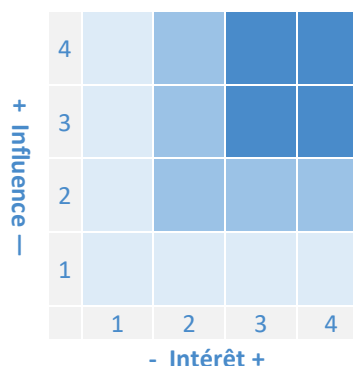
¹⁵ Voir la [Constitution de la République d'Haïti](#) (1987)

¹⁶ Voir l'[amendement de la Constitution de la République d'Haïti \(2012\)](#)

¹⁷ Haïti Référence (2023), [Conseils électoraux 2012-2020](#)

¹⁸ CEP Haïti (2021), [Composition du conseil](#)

Cet exercice a permis de dresser un portrait préliminaire des acteurs concernés et d'en faire une typologie initiale, de même que situer leur champ d'action, leur culture politique et leur portée (régionale, nationale, internationale). Afin de compléter la cartographie, des entretiens ont été organisés avec des expert.e.s haïtien.ne.s issu.e.s de ces milieux (voir le tableau à la page suivante, **Profil des répondant.e.s**), dans le but de rassembler leurs analyses, mais également de repérer d'autres acteurs susceptibles de pouvoir contribuer à la sortie de crise. Les entretiens, conjugués tantôt aux connaissances approfondies des membres de l'équipe de recherche haïtienne, tantôt à la littérature scientifique, ont permis de situer ces acteurs selon deux axes, d'après une approche inspirée de l'analyse des parties prenantes en management: le niveau d'influence et le niveau d'intérêt. Ce sont d'ailleurs les premiers entretiens qui nous ont permis de parvenir à une définition de l'**axe influence** propre au contexte haïtien qui inclut plusieurs facteurs parmi les suivants :

Matrice influence x intérêt

- Le degré d'ancrage populaire (légitimité de l'acteur auprès d'une grande tranche de la population et représentation des intérêts de cette tranche, représentativité à l'échelle nationale)
- Le degré de légitimité auprès des instances étatiques (actuelles ou passées sans distinction)
- La capacité de mobilisation (de l'opinion publique et/ou étatique, et d'intérêt international pouvant se traduire par l'accès au financement ou d'autres appuis, l'historique d'impact social)

Pour ce qui est de l'**axe intérêt**, il va sans dire que tous les acteurs recensés sont concernés par la crise et s'intéressent donc à l'issue du projet. Cependant, l'intérêt de contribuer au supra-dialogue afin de faire valoir les besoins des populations ou de parties prenantes de l'acteur n'est pas uniforme. Certains s'y engagent au nom de vastes tranches de la population et sont fortement intéressées par l'issue du débat, par et pour celles-ci. Ensuite, puisque l'enquête s'intéresse aux canaux de communication en vue de soutenir l'émergence d'un État démocratique, nous nous sommes par ailleurs concentrés sur certaines manifestations d'intérêt pour le supra dialogue interacteurs et inter-population/État nécessaire au changement systémique, à l'instauration d'espaces de délibération publique et de débat national:

- La concertation interacteurs (marquée des tentatives passées ou des exemples actuels)
- Le degré de réseautage formel ou informel à l'échelle régionale, nationale et internationale
- L'envergure des collaborations et leur portée (temporelle, thématique, géographique)

C'est ainsi que nous arrivons à une matrice adaptée au contexte haïtien et à la question de recherche, structurée selon l'**influence** x l'**intérêt en matière de supra dialogue** dont le croisement les situe le long d'un continuum allant de faible à fort. Cela nous a permis dès lors de repérer certains groupes dont le potentiel en matière d'instauration de rapports société-État nous paraît prometteur.

Au total, 20 entretiens semi-dirigés virtuels d'une durée de 30 à 60 minutes (dont trois qui ont dû être complétés à l'écrit faute d'accès Internet et/ou d'électricité) ont été effectués dans le cadre de l'enquête. Le tout s'est fait dans le respect de la confidentialité et de manière à ne pas exposer les membres de l'équipe ou les répondant.e.s à des menaces pouvant porter atteinte à leur sécurité.

Profil des répondant.e.s

Répondant.e	Secteur d'appartenance et/ou domaine d'expertise
1	ONG locales, groupements de base, ONG internationales, mouvement féminin
2	ONG locales, organisations paysannes
3	ONG locales, mouvement des femmes/féministe, groupements de base, organisations religieuses
4	Diaspora (Canada), milieu de l'éducation, universités haïtiennes
5	Organisations de droits humains
6	Organisations paysannes, proposition de sortie de crise
7	Chambres de commerce, secteur privé
8	ONG locales, secteur des droits humains, diaspora (Canada)
9	Regroupement ONG internationales
10	Mouvement des femmes/féministe, droit, milieu universitaire
11	Diplomatie, analyse politique
12	Association professionnelle, droit, organisations de droits humains
13	Droit, médias, société civile locale, analyse politique
14	Médias, société civile locale, radio communautaire
15	Organisations paysannes, organisation locale, environnement, proposition de sortie de crise
16	Diplomatie, milieu universitaire, analyse politique, société civile haïtienne
17	Diaspora (Canada, États-Unis)
18	Diaspora (Canada)
19	Milieu des ONG canadiennes et internationales, société civile haïtienne, mouvement des femmes/féministes
20	Société civile haïtienne, analyse politique, médias, éducation à la citoyenneté

Cartographie des acteurs non étatiques haïtiens

La section qui suit dresse le paysage des acteurs non étatiques répertoriés lors de l'enquête et dont le niveau d'influence et d'intérêt pour le supra dialogue a été analysé en fonction des informations fournies par les répondant.e.s et les experts conseillers du projet. Lorsque ces données sont conjuguées à des informations provenant d'une recherche documentaire et/ou d'une revue de littérature, la source est précisée en note de bas de page.

Les groupements de base et les ONG (tous types confondus)

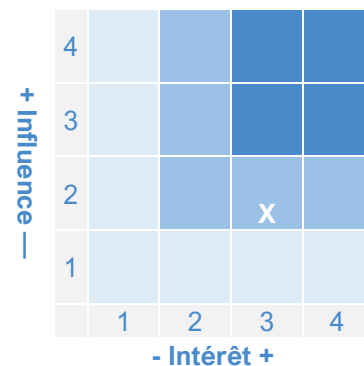
Haïti a une longue tradition de société civile et d'activités associatives qui remonte à l'époque de l'indépendance, prenant diverses formes telles les *konbit* (corvées) et les *eskwad* (escouade), pour lesquelles la population paysanne s'entraidait en période de forte activité selon une économie de troc, de réciprocité ou simplement de fraternité¹⁹. On rencontre cette même organisation informelle au lendemain des désastres ou de manière plus permanente dans des quartiers populaires où les citoyen.ne.s se mobilisent afin d'effectuer des travaux communs d'intérêt collectif de construction de pistes, d'entretien et d'aménagement. Cette formule haïtienne autour de laquelle s'articule historiquement la solidarité, l'entraide mutuelle, la réponse aux besoins et la résistance a donné lieu à une structure de proximité hétérogène à vocation sociale, reconnue aujourd'hui comme organisation communautaire de base. Ces groupements se chiffrent par milliers et ont parfois fait l'objet d'activités de cartographie thématiques ou géographiques²⁰ qui néanmoins ne dressent qu'un portrait limité de ce type d'acteur non étatique, caractérisé tant par sa faible structuration que son omniprésence.

Dans la période 1995-1999, Haïti a bénéficié d'un niveau d'aide internationale sans précédent. État, société et puissance étrangère semblaient alignés pour le développement du pays qui se relevait péniblement d'un embargo imposé par la communauté internationale à la suite du coup d'État de 1991. La société civile en gestation a été notablement revitalisée, notamment par les groupements paysans, les groupements de quartiers et une prolifération d'ONG, principales bénéficiaires de cette aide²¹.

D'un point de vue légal, les ONG doivent être enregistrées auprès du ministère de la Planification et de la Coopération externe. Cependant, la majorité des milliers d'organisations de base en Haïti ne répondent pas aux critères administratifs et organisationnels leur permettant d'accéder à ce statut. On distingue ainsi ONG — soit les entités officiellement enregistrées et reconnues par l'État, recevant des fonds étrangers ou (rarement) un financement étatique — des organisations de base. La première catégorie jouit d'un meilleur accès à des fonds et bénéficie d'une franchise douanière vu son statut officiel, alors que la seconde ne reçoit qu'exceptionnellement un appui financier externe.

La création d'une ONG exige des ressources considérables et la maîtrise de processus administratifs, du même qu'une connaissance du français et souvent de l'anglais, mettant les organisations de base en région en position défavorable. On assiste donc à un clivage entre l'organisation de base et une forme de société civile « bourgeoise », dont le modèle libéral occidental et marchand découle souvent de son accès aux fonds internationaux. La compétition

ONG et organisations de base



¹⁹ Casséus, T. (2012), *L'action communautaire en Haïti : enjeux et perspectives*. *Revue intervention*, 138(7), 72-82

²⁰ Voir par exemple l'ambitieux [répertoire d'organisations de base colligé par le Groupe d'action francophone pour l'environnement \(GAFE\)](#).

²¹ Schuller, M. (2007) Seeing like a failed NGO; Globalization's Impacts on State and Civil Society in Haiti. *PolLAR: Political and Legal Anthropology Review*, 30(1), 67-89

pour le financement provoque des divisions au sein de la communauté des ONG. Les répondant.e.s interviewé.e.s constatent par ailleurs que le climat concurrentiel marginalise non seulement les organisations de base, mais pousse aussi les ONG à privilégier leurs intérêts plutôt qu'une collaboration mutuelle et durable sur le plan temporel. Ainsi, le milieu, déjà caractérisé par une grande pluralité, peine à se concerter durablement autour de projets communs qui abordent des enjeux systémiques. L'environnement précaire ne favorise pas la professionnalisation des ONG, car elles sont constamment en quête de financement pour survivre ou fournir des services sociaux de base non offerts par l'État.

Par ailleurs, l'État semble ne pas reconnaître pleinement l'importance d'une société civile robuste pour une démocratie saine. C'est pourquoi il existe peu de plateformes de concertation fonctionnelle et multisectorielle de concertation de grande échelle dans le pays. Ces éléments réduisent la capacité d'influence des organisations de base et des ONG. On avance par ailleurs que l'État entretient un rapport parfois antagoniste avec les ONG, perçues comme un potentiel contre-pouvoir. La stratégie des agences multilatérales et bilatérales, qui choisissent souvent, pour des raisons compréhensibles, de financer directement les ONG en évitant l'État, a certainement alimenté des tensions. Le gouvernement haïtien, à titre d'exemple, s'est parfois retrouvé en désaccord avec le secteur des ONG, mieux financé que l'État lui-même. Plus particulièrement, notons l'exemple cité par une personne répondante : les ONG soutenues par l'USAID auraient développé par le passé des politiques en contradiction avec celles du gouvernement élu d'Haïti dans des domaines clés comme l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'éducation.

La nécessité d'écouter et de ne pas imposer des visions externes est cruciale, et a été soulignée à maintes reprises par les répondant.e.s. Trop souvent, le soutien international est calibré selon une thématique prédéfinie, négligeant les besoins réels du pays. Les organisations locales expriment leur désir d'être entendues, souhaitant contribuer activement à la construction nationale, mais selon leurs perspectives.

Les organisations féminines

En dépit de la grande diversité qui caractérise le secteur des ONG et des organisations de base, un sous-groupe d'organisations se démarque par son objectif commun, ses réalisations antérieures et sa capacité de concertation : les groupements de femmes et les organisations féminines (parfois appelées féministes). Au sein de ce sous-secteur, on compte une grande partie d'organisations qui se consacrent à la défense des droits des femmes et à la lutte contre la violence basée sur le genre. Il s'agit d'un secteur d'activité prioritaire au niveau de l'agenda international et pour plusieurs bailleurs de fonds internationaux, dont le Canada. Cela se traduit par un plus grand volume de financement, mais les orientations des bailleurs exercent une influence sur le type d'intervention menée par les organisations, qui s'y alignent afin de capter des fonds.

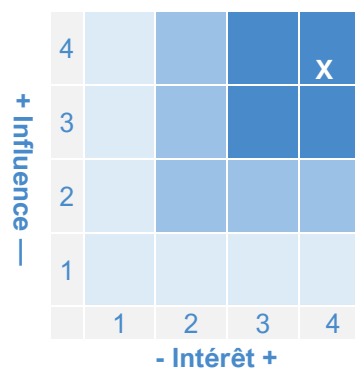
D'autres organisations féminines se penchent sur l'autonomisation économique des femmes, secteur qui jouit également d'un bon financement et de liens internationaux, reconnaissant le rôle crucial des femmes dans l'économie nationale. D'autres encore voient une interconnexion entre ces deux enjeux et choisissent de les aborder conjointement. Troisièmement, une autre catégorie

d'organisations féminines se consacre au renforcement du leadership des femmes et à leur participation accrue à la vie politique du pays, estimant que l'engagement politique est essentiel pour réaliser un changement durable.

Les organisations féminines haïtiennes — et en l'occurrence, on peut parler d'un mouvement des femmes — ont démontré un potentiel et une capacité d'influence remarquables. L'un des éléments constitutifs de leur légitimité, c'est que les thèmes sur lesquels elles travaillent résonnent fortement au sein de la population, car ils abordent des problématiques claires et mobilisatrices qui concernent directement, au minimum, la moitié du peuple haïtien. Les organisations féminines haïtiennes jouissent donc d'un fort ancrage populaire, comme l'explique un.e répondant.e : « Les organisations des femmes sont mieux positionnées pour mobiliser la population parce qu'elles sont dans le vrai monde. Les hommes politiques ne le sont pas. », soulignant ainsi l'authenticité et la pertinence des actions menées par ces organisations. Les organisations féminines sont d'ailleurs reconnues pour le sérieux de leur engagement et leur capacité à intervenir à plusieurs niveaux, qu'il soit local, national ou international.

Au fil des années, les organisations féminines haïtiennes, dotées d'une capacité de se rallier autour de causes, ont joué un rôle crucial dans la lutte contre diverses injustices. Elles ont résisté aux exactions des régimes dictatoriaux, tout en dénonçant les excès des forces multinationales (dont les violences et l'exploitation sexuelles perpétrées par les missions de maintien de la paix qui se sont succédé dans le pays). Outre leur rôle de plaidoyer et leur capacité d'influence au niveau des politiques publiques — citons par exemple un projet de loi sur la paternité responsable²² — ces organisations ont pris des mesures concrètes telles que l'accompagnement des femmes victimes devant les tribunaux, la sensibilisation du public à travers des campagnes, l'établissement de maisons refuges et la formation des professionnels de la santé. Elles ont également établi des partenariats stratégiques avec le ministère de la Condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) et diverses ONG internationales, et ont compilé d'importantes statistiques sur les violences faites aux femmes²³.

Organisations féminines



Le secteur n'est pas sans défis, cependant. Selon un.e répondant.e, Haïti pouvait se vanter avant le séisme de 2010 d'avoir un mouvement féministe parmi les plus avancés des Caraïbes. Le séisme a bouleversé cette dynamique. Après cette tragédie, de nombreuses ONG internationales, au lieu de renforcer les structures féminines existantes, ont opté pour le financement de leurs propres initiatives et structures. Les organisations féminines, pourtant présentes, se sont vues écartées de la réponse d'urgence et des plateformes de concertation tels les *clusters* (regroupements thématiques de coordination des activités d'urgence humanitaire) ou d'autres réseaux interacteurs (voir le cas du **CLIO**, ci-après), en plus d'être confrontées à une barrière linguistique, l'anglais étant

²² Voir la Loi sur la [Paternité, la Maternité et la Filiation](#) votée à la Chambre des Députés en 2010, au Sénat en 2012 et publiée en 2014.

²³ Lamour, S., Côté, D. et Alexis, D. (2018). Déjouer le silence : contre-discours sur les femmes haïtiennes. Les éditions du remue-ménage.

la langue d'usage de grand nombre d'acteurs internationaux. Cela a conduit à l'affaiblissement de plusieurs organisations féminines jadis puissantes, telles que Fanm Deside. Conséquence de ce bouleversement occasionné par les dynamiques de pouvoir internationales-locales, les maisons d'hébergement pour les femmes et une panoplie d'activités répondant aux besoins des femmes ont vu leur financement international disparaître post-2010, laissant un vide énorme dans les services essentiels. En Haïti, ces services ne sont pas financés par les fonds publics, bien que ce dernier délègue aux organisations de femmes une responsabilité dans leur mise en œuvre qui est gage de leur légitimité aux yeux de l'État.

Les organisations féminines sont par ailleurs souvent perçues à travers des stéréotypes réducteurs. On note que l'image des femmes haïtiennes en tant que victimes du séisme et d'autres tragédies, véhiculée par les organisations internationales, semble générer davantage de retombées financières. Cependant, comme le remarque un.e répondant.e, cela tend à occulter l'image des femmes en tant qu'agentes d'innovation et de changement. Les contributions significatives des groupes féminins haïtiens ne sont pas suffisamment mises en avant au niveau international, en partie à cause de ces stéréotypes. Une exception a été soulignée, soit le programme Voix et leadership des femmes en Haïti, financé par Affaires mondiales Canada, qui se révèle plus prometteur par son appui d'une trentaine d'organisations locales et nationales de défense des droits des femmes et des filles, réparties dans plusieurs départements²⁴.

Cet exemple ne représente pas la norme. Miroir des enjeux d'exclusion et de concurrence qui caractérisent et fragilisent le secteur des ONG et des organisations de base, de nombreuses organisations de femmes se trouvent exclues de cette précieuse source de financement, en raison de barrières administratives. Les processus d'appel à projets pour les bailleurs de fonds internationaux, comme le Canada, présentent des défis complexes pour les petites organisations. Les critères d'admissibilité pour accéder au financement sont stricts et on doit souvent faire appel à des consultant.e.s pour la rédaction des propositions, luxe que seules certaines grandes organisations peuvent se permettre. Celles qui réussissent à capter des fonds doivent parfois résister à une forme de cooptation dans un agenda international ou des thématiques « à la mode » en décalage avec les réalités et les besoins des femmes haïtiennes.

En proie aux mêmes dynamiques qui caractérisent le milieu non étatique, le mouvement des femmes est éclaté et on y discerne parfois des enjeux de pouvoir et d'instrumentalisation : les femmes qui ont des moyens économiques s'imposent. C'est ainsi elles qui ont le pouvoir en termes d'agenda. Malgré tout, la capacité de concertation du mouvement féminin a fait ses preuves, son historique d'actions ayant porté fruit en témoigne. Ses forces reposent notamment sur un ancrage populaire et une reconnaissance au niveau étatique, une vocation sans ambiguïté, un réseautage à l'international et une capacité à attirer des fonds.

Plusieurs répondant.e.s interviewé.e.s sont certes d'avis qu'il s'agit d'un des secteurs les plus enclins à pouvoir participer concrètement à une sortie de crise pour Haïti. Qui plus est, il existe déjà une dynamique territoriale positive avec des réseaux bien établis ayant des expériences préalables de concertation pour le changement, quoique affaiblis par le contexte. Il serait ainsi possible de

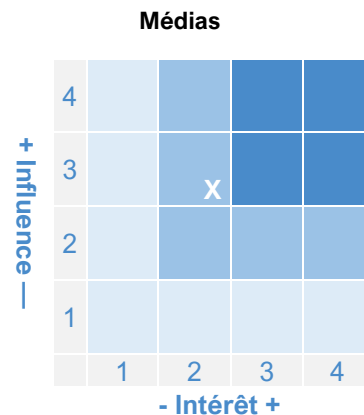
²⁴ CECI (s.d.), [Voix et leadership des femmes Haïti \(VLF-Haïti\)](#).

redynamiser ces canaux de collaboration et de les mettre en réseau avec d'autres secteurs (plutôt que de créer de nouvelles plateformes de concertation). Des organisations comme Fanm Deside ou la Coordination nationale de plaidoyer pour les droits des femmes (CONAP) ont montré qu'il est possible de travailler efficacement à travers ces réseaux pour engendrer des transformations au niveau étatique et auprès de la population.

Les médias

Lorsqu'on évoque les médias en Haïti jusqu'à présent, et malgré la présence d'une presse traditionnelle et de la montée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la radiodiffusion reste le médium le plus utilisé par la population haïtienne, qui y accède même via le téléphone mobile. Selon les répondant.e.s consulté.e.s, la radiodiffusion est la voie privilégiée de communication, notamment en période de crise ou de catastrophes. En termes d'effectifs, les données datant de septembre 2019, fournies par le Conseil national des télécommunications (CONATEL), instance chargée de la définition et de la conduite de la politique des télécommunications en Haïti, révèlent qu'il existe 111 stations de télévision en ondes claires, 398 stations de radiodiffusion sonore sur la bande FM dont une soixantaine de stations de radios communautaires, ainsi que 8 stations de radio sur la bande AM²⁵. Ces médias fonctionnent dans les différentes zones de couverture géographique du pays, et sont catégorisés en médias publics, privés, confessionnels ou associatifs. Cela leur permet de rejoindre la quasi-totalité de la population haïtienne.

Contrairement à la presse traditionnelle, les radios communautaires en tant que médias de proximité jouissent d'une grande crédibilité dans le pays. Elles ont servi historiquement en tant qu'outils stratégiques dans le cadre de la lutte pour le changement social et la démocratie. Leur principale mission est d'accompagner les masses populaires dans leurs revendications, particulièrement les organisations. Elles travaillent sous la supervision d'organisations paysannes ou d'organisations de base. Elles ne diffusent pas de publicités et leurs animateurs et journalistes sont des bénévoles. Certains médias en ligne sont aussi populaires, mis à part un déficit de crédibilité en ce qui concerne la qualité des informations, et ont une tradition d'engagement auprès de la population.



À titre d'exemple de collaboration multisectorielle à des fins sociales, nous pouvons citer la plateforme de collaboration existant entre le ministère de la Santé publique, des médias et des organisations de la société civile. En effet, dès l'apparition et sa résurgence de l'épidémie du choléra en Haïti, le ministère, en collaboration avec d'autres partenaires dans une démarche portant sur plusieurs fronts, a sensibilisé la population sur les mesures à adopter pour combattre la maladie et faire baisser la mortalité. À titre d'exemple, la Société d'animation et de communication sociale (SAKS), avec l'appui de l'UNICEF, a réalisé avec plus de 40 radios communautaires des

²⁵ Voir [CONATEL](#).

campagnes afin de sensibiliser les communautés à l'enjeu de santé publique. D'autres organisations de la société civile et d'autres médias ont aussi participé à cette campagne. Par contre, cette forme de collaboration est toujours circonstancielle et limitée au niveau temporel, étant donné qu'elle se focalise sur un problème conjoncturel. À l'heure actuelle, il n'existe pas de concertation soutenue menée par les médias tentant d'aborder des enjeux structurels et systémiques en Haïti, ou encore de créer des espaces de délibération publique.

C'est au cours du régime Duvalier père et fils que les radiodiffusions ont commencé à s'impliquer, timidement tout d'abord, en informant, formant et sensibilisant la population à certains problèmes auxquels elle était confrontée. Elles produisaient par exemple des émissions sur certaines thématiques en rapport aux droits humains ou à la politique. Cependant, pendant cette période, il était plus commun que les médias privés soient instrumentalisés par le pouvoir dictatorial²⁶, servant à des fins de propagande au service de l'idéologie politique. À cette époque comme aujourd'hui, on ne peut exclure la possibilité du contrôle simultané du message et du médium, puisque certains médias privés sont détenus par une tranche de l'élite commerciale de Port-au-Prince. Tantôt financées par USAID²⁷, elles ont contribué aux dissensions entre différentes classes socioéconomiques, mettant en exergue les disparités entre riches et pauvres, populations urbaines et rurales, scolarisées et analphabètes, accentuant par ailleurs le fossé entre le créole et le français (écrit) qui n'est pas propice à la mobilisation de masse. C'est d'ailleurs pourquoi la presse traditionnelle n'occupe pas le même rang que la radio en termes d'ancrage populaire.

D'une perspective économique, les médias, toutes formes confondues (dont les privées/commerciales qui sont majoritaires) sont financées grâce aux recettes publicitaires, qui constituent leurs principales sources de revenus. Plusieurs n'ont donc pas la liberté de toucher certains problèmes sociaux en profondeur, ou du moins comme cela devrait être, dans la crainte de compromettre leurs sources de revenus. Selon des répondant.e.s, les engagements sociopolitiques et la connivence existante entre certains acteurs médiatiques privés et des acteurs politiques, ce qui nuit à la légitimité publique et donc au potentiel d'influence du secteur.

Le manque de formation de certains journalistes a aussi été noté par un.e répondant.e.s qui affirme que « depuis quelque temps une bonne partie des radios haïtiennes patauge dans l'amateurisme. » Des journalistes, chroniqueurs, analystes ou animateurs fonctionnent sans respecter la déontologie de la profession. D'autres sont des cibles de violence : l'animateur radio Brown Larose a été tué en août 2023²⁸, victime d'une récente recrudescence d'attaques, d'enlèvements et d'autres formes de violence à l'intention des journalistes²⁹. En janvier 2022, Amady John Westley et Wilguens Louissaint³⁰ ont été tués alors qu'ils enregistraient un reportage sur la violence à Port-au-Prince. Le 23 février de la même année, le journaliste Maximilien Lazard a été abattu alors qu'il couvrait une manifestation. Roberson Alphonse, journaliste au Nouvelliste, a réussi de justesse à éviter une

²⁶ Dorvilier, F., (2012). La crise haïtienne du développement : essai d'anthropologie dynamique (Collection intercultures). Presses de l'Université Laval.

²⁷ Schuller M. (2007). [Haïti's 200-year ménage-à-trois : Globalization, the State and Civil Society](#), Caribbean Studies, 35(1), 141-179.

²⁸ Committee to Project Journalists (16 août 2023). [Haitian radio commentator Brown Larose shot in Port au Prince](#).

²⁹ VOA News (31 juillet 2023), [Haitian journalists at risk from arson, kidnapping, attack](#).

³⁰ La Presse, (6 janvier 2022). [Haïti: Deux journalistes assassinés par un gang](#).

attaque en octobre dernier 2022. De nombreux autres professionnel.le.s des médias, notamment ceux et celles qui essaient de sortir du lot en militant pour l'accès à l'information et à la dénonciation des enfreintes aux droits humains qui menacent la population, continuent de faire face à des actes de violence, de harcèlement, d'intimidation, de séquestration et d'agression de toutes sortes. La situation est de plus en plus préoccupante pour la liberté de la presse et la sécurité des journalistes haïtien.ne.s³¹.

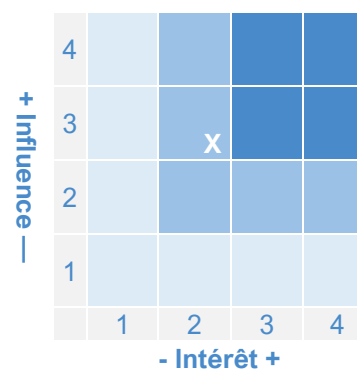
Les médias ont su exercer une influence considérable par le passé, agissant en tant que levier d'intégration politique et sociale, de mobilisation citoyenne et d'un projet de démocratie. L'appui par la communauté internationale à la mise en place d'écoles de journalisme pourrait s'avérer essentielle pour répondre à l'écart professionnel souligné par un.e répondant.e, tout en accordant une attention particulière à la filière radiophonique. Certes, aux vues du climat de violence à l'encontre des individus œuvrant dans ce domaine, cela doit se faire dans une optique de « *Do no harm* », veillant à ne pas exposer davantage ce secteur aux risques de sécurité qui planent déjà sur lui. Si l'on considère l'information en tant que bien commun, les médias, qu'ils soient publics ou privés, ont un potentiel de médiateur et de stimulation du débat public répondant à une logique de construction d'espaces de débats publics³².

Les organisations syndicales

Dotés d'une grande capacité d'organisation, les syndicats travaillent sur les intérêts de leurs membres. On estime toutefois qu'en s'alliant, ceux-ci ont le potentiel de toucher (voire de bloquer) un nombre plus important de secteurs. Cela n'a certes pas été envisagé de manière stratégique intersectorielle. Une grève du secteur des transports pourrait, à titre d'exemple, paralyser plusieurs autres secteurs du pays. Cependant, comme les syndicats travaillent plutôt au niveau de leurs ministères, leur capacité d'influence — bien qu'elle soit démontrée — se limite à une échelle sectorielle plus étroite, en s'intéressant principalement aux conditions de travail et à l'impact de celles-ci sur la qualité des services prodigués, plutôt qu'aux enjeux systémiques. Il n'est pas typique qu'un syndicat s'intéresse à des questions sociétales d'ordre général qui touchent à plusieurs secteurs simultanément. Il est encore moins typique que des organisations syndicales représentant des corps de métier radicalement différents s'allient pour faire pression sur l'État. Ainsi, les syndicats n'ont pas démontré jusqu'à présent d'intérêt pour la concertation de grande échelle sur des enjeux s'étendant au-delà de leurs secteurs d'activité.

Cependant, puisqu'ils interagissent avec des interlocuteurs étatiques, certains syndicats ont déjà des passerelles avec l'État avec qui ils entretiennent des canaux de communication; ce n'est pas

Organisations syndicales



³¹ BINUH, (29 octobre 2022). [Le BINUH condamne l'assassinat du président du parti politique RDNP.](#)

³² Dorvilier, F. (2022). Ibid.

le cas par exemple pour d'autres secteurs, dont celui des ONG ou des organisations de base, pour lesquels ces passerelles sont plus limitées et diffuses, voire parfois inexistantes.

Selon un.e répondant.e, les syndicats jouissent d'une légitimité auprès de la population, et si leurs revendications ne font pas toujours écho auprès de tous les citoyen.ne.s, certaines causes ont un potentiel d'être plus rassembleuses que d'autres. L'éducation des enfants est un secteur qui concerne l'entièreté de la population. Bien qu'il existe plusieurs syndicats d'enseignant.e.s (la CNEH, l'UNNOH et la FENATEC étant parmi les plus actifs³³), ceux-ci disposent d'une plateforme de coordination et d'un financement international en raison de leur appartenance à des réseaux syndicaux internationaux. Par exemple, la Confédération nationale des enseignantes et enseignants haïtiens a des liens avec la CSQ au Québec, lui assurant une visibilité à l'international et une solidarité interorganisationnelle qui se traduit par un financement ponctuel, des formations et une panoplie d'autres relais.

Certain.e.s répondant.e.s avancent qu'au-delà des conditions de travail, il serait possible de rassembler les différents syndicats et secteurs (public, privé et/ou confessionnel) autour d'une cause commune, soit la qualité de l'éducation. On note par ailleurs la nécessité d'intégrer l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté au cursus académique — enjeu qui concerne la société tout entière — afin de contribuer au développement d'une conscience critique, sociale et politique nécessaire pour assurer la relève dans la gouvernance du pays. Les syndicats peuvent porter cette revendication; certes, pour que l'État réagisse, tous les secteurs doivent se mobiliser. C'est à ce niveau que les syndicats sont bloqués sur le plan de l'influence.

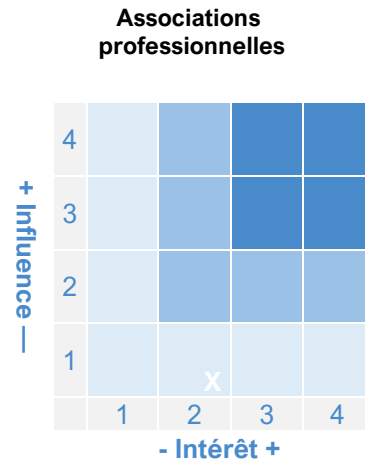
En dépit d'une volonté de créer des plateformes, d'une appartenance à des réseaux internationaux et d'une capacité d'organisation, de plaidoyer et de mobilisation, les syndicats du milieu éducatif ont tendance à s'éclater, à se disperser. Ils n'entretiennent pas de liens formels avec le milieu universitaire, ce qui permettrait une action plus concertée et holistique quant à la reconstruction du pays par le biais de l'éducation. Nous en concluons que cela réduit leur capacité d'influence, quoiqu'un fort potentiel demeure.

Les associations professionnelles

Les structures associatives des professionnel.le.s commencent à prendre pied en Haïti — par exemple, la Fédération des Barreaux d'Haïti, ou l'Ordre des comptables professionnels agréés d'Haïti (OCPAH) — mais elles manquent encore d'influence, étant plutôt au stade d'intégrer des réseaux au niveau local, national et international. D'après les répondant.e.s rencontré.e.s en entretien, les associations professionnelles sont présentes dans des sphères de discussion, mais n'initient pas la concertation multisectorielle en vue d'élaborer des propositions de sortie de crise.

³³ FNEC, FENATEC et UNNOEH, (s.d.). [Guide syndical unitaire](#).

Parmi les types d'acteurs non étatiques recensés, il s'agit d'un des groupes les plus diversifiés, formé d'acteurs parfois un peu éloignés des tranches communes de la population. À titre indicatif, plusieurs associations de dirigeants d'entreprises haïtiennes se sont jointes pour former une initiative intitulée « Regroupement patronal haïtien » via lequel elles lancent un appel au secteur privé de veiller à son devoir fiscal et aux protagonistes politiques d'instaurer un climat propice à la conduite des affaires et d'une relance économique³⁴. Bien que le Regroupement patronal ait participé au Conseil national de Transition, il s'agit en effet d'un secteur, souvent associé à une élite économique urbaine, qui manque de légitimité auprès de la population à cause de certaines tensions historiques et d'enjeux de captation de pouvoir et d'un historique entaché de corruption.



Dans le secteur de la santé, l'Association professionnelle des médecins n'est pas réellement appuyée par la coopération internationale, mais elle entretient des liens avec la diaspora haïtienne. Cela favorise la collaboration sur des enjeux thématiques liés à la santé, souvent d'envergure régionale, mais également sur des actions collectives pour une meilleure gouvernance. Ce secteur est cependant perçu comme aisé et est par conséquent victime de la violence des *gangs*, notamment des enlèvements. La migration de jeunes médecins à l'étranger, en quête de lieux de travail et de conditions plus sûrs, génère un sérieux problème de relève pour le pays.

La Fédération des Barreaux d'Haïti, quant à elle, est considérée selon un.e répondant.e comme l'une des associations professionnelles les plus représentatives sur le plan géographique, regroupant 18 barreaux sur les territoires de Haïti. Il s'agit donc d'un réseau qui couvre l'ensemble du pays, mobilisant des acteurs en région comme en capitale, et dont la gouvernance prévoit le renouvellement de la présidence (souvent basée à l'extérieur de Port-au-Prince) aux deux ans, selon un processus démocratique. La Fédération se dit apolitique, n'ayant pas d'intérêts propres à faire valoir hormis ceux qui découlent de son code de déontologie, plutôt que d'un positionnement politique quelconque. Cette discrétion lui vaut possiblement son emplacement actuel dans l'angle mort des bailleurs internationaux, de la diplomatie internationale ou des agences onusiennes, qui ne sont pas portés à la consulter. La Fédération est cependant invitée à participer à des consultations que mènent les instances étatiques haïtiennes, par exemple, en matière de droit et de sécurité, mais ceci a principalement lieu lorsque l'État s'intéresse à ce qu'elle aura à dire. Dans le cas contraire, elle n'est pas invitée. Ainsi, l'influence du groupe demeure limitée.

Le potentiel des associations professionnelles découle de leur gouvernance (fonctionnement régi par la loi), de la masse critique de ressources humaines (effectif, niveau académique, etc.), de leur conscience des enjeux et de leur financement plus stable que celui d'autres types d'acteurs, puisque ce dernier provient de l'adhésion professionnelle. Cette relative autonomie et légitimité

³⁴ Midy, O. (29 août 2022). [Quatre autres associations de chefs d'entreprise appuient l'initiative du « Regroupement patronal haïtien »](#), RezoNodwes.

leur permet de prendre des risques que les organisations de base et les ONG ne peuvent assumer. Elles sont donc moins précaires sur le plan financier. N'étant pas typiquement appuyé par la coopération internationale formelle, il s'agirait d'un nouveau type d'acteur avec lequel explorer des collaborations bilatérales et multilatérales dans la perspective d'un renforcement de l'État. Comme les syndicats, ces associations peuvent intégrer de grands réseaux d'influence au niveau local/national, de la diaspora et de la communauté internationale. La mise en place d'un espace de dialogue intersectoriel pourrait bonifier la portée de leur influence, aujourd'hui limitée, puis être accompagnée d'un appui visant à rehausser la citoyenneté démocratique, le plaidoyer et le réseautage au sein de leurs membres.

Les chambres de commerce

Les chambres de commerce en Haïti sont organisées selon un modèle fédératif. Chaque département dispose de sa propre chambre, cumulant un total de 10 chambres de commerce réparties géographiquement, rassemblées sous une fédération centrale. En plus de ces chambres de commerce régionales, il existe d'autres entités sur le territoire haïtien et à l'extérieur telles que la Chambre de commerce franco-haïtienne, la Chambre de commerce et de l'industrie haïtienne américaine (HAMCHAM), et l'Association touristique d'Haïti (ATH).

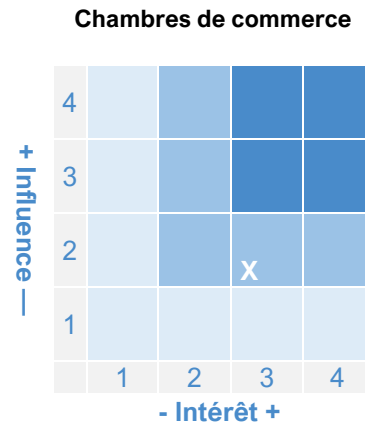
Les chambres de commerce, bien qu'étant une composante du secteur privé, jouent un rôle croissant dans les débats politiques en Haïti. D'après un.e répondant.e, elles ont notamment été actives dans la proposition de sortie de la Conférence des recteurs et dirigeants d'universités d'Haïti (CORPUAH) et ont participé à la mise en place du Haut conseil de transition (HCT). Cependant, il importe de noter que, malgré leur mandat de veiller à ce que leurs actions bénéficient à l'ensemble de la population, ces chambres représentent souvent les intérêts d'une élite économique à qui on reproche un manque d'intérêt dans la production nationale et certains abus de pouvoir ou pratiques douteuses, en particulier la corruption et la contrebande.

Rappelons qu'avant même son indépendance, les rapports sociaux en Haïti ont été structurés selon différentes classes économiques ayant été façonnées par la colonisation. Ainsi, la population haïtienne a été longtemps dominée par une petite classe d'affairistes, héritage de son passé, pour lesquels l'investissement dans les domaines de l'éducation ou d'autres infrastructures ne figurait pas parmi les priorités³⁵. Bien que cette situation ait évolué avec le temps, le clivage socioéconomique ne s'est pas estompé, donnant lieu à un regroupement d'acteurs économiques qui n'entretiennent que peu de liens avec une bonne tranche de la population, qui a tendance à s'en méfier. Il s'agit donc d'un acteur ne jouissant pas d'un fort ancrage populaire; son potentiel d'instauration de canaux de communication entre la population haïtienne et l'État s'en voit donc limité.

³⁵ Roupert, C-E. (2011). Histoire d'Haïti, Perrin.

Tandis que certaines grandes familles et individus du secteur privé ont bénéficié (et continuent de bénéficier) des inégalités socio-économiques, d'autres cherchent à engendrer des changements positifs. La dynamique mafieuse qui caractérise certains secteurs plus que d'autres peut parfois entraver leur capacité à agir efficacement. Néanmoins, il existe des exemples encourageants d'initiatives soutenues par des éléments responsables du secteur privé, comme l'Université Quisqueya et Haiti-Tech. Nous reviendrons sur le sujet de l'éducation universitaire ultérieurement. Ces efforts doivent être reconnus et valorisés, car ils pourraient servir de base solide pour construire des alliances plus larges entre le secteur privé, le secteur des ONG nationales et internationales et les instances publiques, et ainsi contribuer à une meilleure gouvernance du pays.

Les chambres de commerce et le secteur privé sont fortement intéressés en matière de sortie de crise, car cette dernière rend pénible, voire impossible, l'exercice de leurs activités économiques. Les grands enjeux sociétaux tels l'égalité des genres, l'éducation de qualité, la viabilité environnementale ou encore l'insécurité ne figurent pas parmi leurs priorités de concertation. On pourrait leur reprocher au contraire d'entretenir trop de proximité avec certains acteurs politiques, ce qui suscite certains questionnements quant à la cohérence de leur implication au sein d'une démarche de sortie de crise. Néanmoins, le modèle fédéré des chambres de commerce propose une structure décentralisée et une présence organisée en région, lesquelles s'avèrent intéressantes en tant que contrepoids à la communauté économique de Port-au-Prince. Le secteur privé a bien entendu un rôle incontournable dans la relève économique du pays, mais également en matière de redistribution de la richesse en acquittant ses responsabilités fiscales.



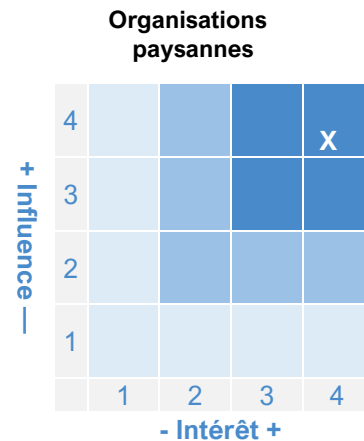
Les organisations paysannes

Acteur incontournable de la société haïtienne, les organisations paysannes sont nombreuses et couvrent divers domaines, notamment la production, la transformation et la commercialisation. Le mouvement paysan haïtien a pris son essor au cours des années 1970 sous la dictature Duvalier avec des initiatives visant à combattre l'érosion et à promouvoir le reboisement. Pionnier du secteur, Jean-Baptiste Chavannes a fondé un jardin communautaire pour tester de nouvelles techniques agricoles et a créé deux coopératives, l'une centrée sur le crédit et l'autre sur l'achat et la vente de produits agricoles. Avec une petite équipe, il a rassemblé autour de lui une cinquantaine de groupes de paysans et c'est ainsi qu'est né ce mouvement populaire.

Depuis plus de 40 ans, deux grands réseaux assurent la coordination des activités paysannes du pays. Le premier, le Mouvement paysan papaye (MPP), est un réseau multisectoriel qui assure le renforcement de ses membres en leur fournissant des formations techniques en agriculture, en environnement et en développement durable. Le MPP dispose également d'une école d'été pour les jeunes dont l'objectif est de les sensibiliser à l'économie et à la résilience et adaptation aux changements climatiques, abordant ainsi l'enjeu incontournable qu'est la dégradation

environnementale. L'organisation est surtout présente et donc connue dans le Plateau central, mais elle rejoint d'autres régions par son réseau associatif, MPMKP, composé d'acteurs du milieu paysan dans tout le pays.

L'une des forces du MPP en tant qu'acteur du mouvement paysan est sa collaboration avec le ministère de l'Agriculture, notamment dans le cadre d'une table de concertation sur l'élevage, l'agriculture, l'environnement et le reboisement. Cela lui assure une visibilité et une légitimité auprès des instances étatiques, qu'il peut se permettre de critiquer sans que cela ne lui nuise. Comme le mouvement des femmes, en tant qu'acteur non étatique, le MPP a une posture politique bien affirmée, participe activement dans des manifestations et dénonce les dérives de pouvoir. Il s'agit d'un acteur engagé au quotidien dans le développement local rural auprès d'une tranche de la population ayant largement été laissée pour compte, qui simultanément dispose d'une forte capacité d'analyse des enjeux structurels et systémiques ayant alimenté la crise d'aujourd'hui. À titre d'exemple, en 2022, au même moment où se tenaient des rencontres du groupe de Montana, le MPP a organisé un grand forum qui a rassemblé plusieurs organisations de la société civile à Papaye, en région, afin d'élaborer une proposition de sortie de crise. Cette dernière n'a pas eu autant d'écho que Montana. Un.e répondant.e suppose que cela reflète un biais durable : puisque que la proposition initiée par le MPP a été produite en région, on avance qu'elle n'a pas été perçue comme étant aussi légitime que l'Accord de Montana (voir la section **L'Accord de Montana**, ci-après) dont les acteurs sont principalement basés à Port-au-Prince.



Le second grand réseau du milieu paysan est Tèt Kole Ti Peyisan Ayisyen, dont l'histoire est marquée par sa capacité de mobilisation à l'échelle régionale et nationale pour revendiquer des réformes. L'organisation, qui compte aujourd'hui 55 000 membres, a dû affronter de nombreux actes de violence aux mains de grands propriétaires terriens, notamment lors de deux massacres; l'un en 1987 à Jean-Rabel et l'autre en 1990 à Piatte faisant 139 morts. Les familles propriétaires des terres ont également incendié les maisons et les cultures des paysans et tué leurs animaux³⁶ et lors d'incidents séparés, deux dirigeants de Tèt Kole ont été assassinés³⁷. Aujourd'hui, l'organisation continue d'être une voix puissante pour les agriculteurs et agricultrices haïtiens.

Le MPP et Tèt Kole illustrent l'ancrage populaire des organisations paysannes (tout en conservant une capacité de dialoguer avec des interlocuteurs étatiques), sa résilience organisationnelle, sa capacité de réseautage (Tèt Kole est par ailleurs du mouvement Via Campesina) et de mise en réseau d'une panoplie d'organisations de base. D'autres organisations haïtiennes œuvrent dans le domaine de l'agriculture – c'est le cas notamment de CLE et de PACNE [Nord-Est], de CROSE

³⁶ Roupert, C-E. (2011). Histoire d'Haïti, Perrin.

³⁷ Via Campesina, (23 juillet 2023). [Haïti : 36 ans après le massacre, la lutte paysanne continue.](#)

[Sud-Est], de RACPABA [Artibonite], ou encore de APV [Ouest] – mais aucune ne semble avoir autant de visibilité, de structure et de capacité que ces deux grands acteurs.

De plus en plus, les organisations paysannes s'engagent en développement social et en engagement citoyen. De nombreux réseaux et plateformes, tels que PAPDA, GRAMIR, CROSE, ANDAH et le Groupe d'action francophone pour l'environnement (GAFE), représentent et promeuvent les intérêts de ce secteur. Un exemple marquant de leur influence est l'effort des coopératives caféières et cacaotières qui ont conduit à la création de l'Institut du café et du cacao au sein du ministère de l'Agriculture. Bien que cet effort ait bénéficié du soutien d'un bailleur de fonds, il illustre la capacité des fédérations paysannes à établir des canaux de communication efficaces avec l'État. Actuellement, la filière cacao, représentée par des organisations telles que ODEFCAGA (Grande-Anse) et FECANO (Nord), est la plus structurée, bien que la concentration se situe principalement sur la distribution et la commercialisation plutôt que sur des enjeux plus larges, contrairement à MPP et Tèt Kole.

Malgré leur impact potentiel, leur relative autonomie et leur légitimité, ces organisations sont cependant souvent confrontées à des défis internes, notamment en matière de gestion des ressources, de transparence, et de renouvellement du leadership, au risque de perdre leur momentum politique. Le manque de financement, combiné à une dynamique politique parfois sectaire, entrave également leur capacité à exercer une influence plus large.

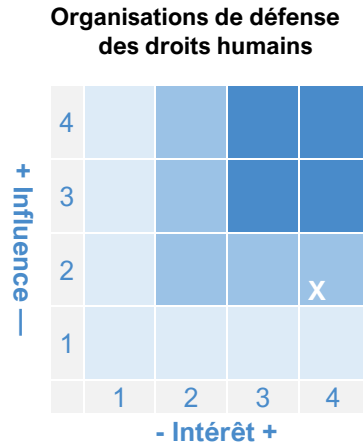
Les organisations de défense des droits humains

La prévalence des organisations des droits humains en Haïti peut être associée au régime Duvalier. La dictature, qui a duré de 1957 à 1986, d'abord sous Papa Doc puis sous son fils Baby Doc, a été marquée par des violations massives des droits humains, y compris des tortures, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions et des détentions arbitraires, souvent perpétrées par les Macoutes, la milice privée du régime, dont la brutalité est tristement célèbre.

Face à ces violations systématiques, de nombreux militant.e.s et citoyen.e.s haïtien.e.s ont cherché à s'organiser afin de protéger les droits fondamentaux de la population. De plus, la situation a attiré l'attention internationale, ce qui a conduit à un afflux d'aide et de soutien international pour les efforts de défense des droits humains en Haïti. À la suite de la chute du régime en 1986, l'espace pour les organisations de la société civile s'est élargi, et les organisations de droits humains ont pu entamer un travail essentiel à la démocratisation : documenter les abus, soutenir les victimes et plaider pour la justice et la responsabilité de l'État. C'est ainsi que ces organisations se sont vu occuper un rôle important dans la reconstruction de la société haïtienne post-Duvalier, en étant invitées entre autres à désigner un.e représentante pour siéger au Conseil électoral provisoire (CEP). Lorsqu'il faut désigner des représentant.e.s de la société civile au niveau du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), on demande à un organisme chef de file du milieu, la Commission épiscopale nationale Justice et Paix, communément appelée JILAP, de désigner une personne représentante telle que le veut la loi.

Selon les répondant.e.s, les organisations de droits humains exercent aujourd’hui une influence à géométrie variable : elles surveillent entre autres la police haïtienne, le pouvoir judiciaire et le système pénitentiaire, dont elles peuvent freiner et dénoncer les dérives, à défaut de pouvoir les prévenir.

Certes, s’organiser et pouvoir fonctionner en Haïti en tant qu’organisation libre et indépendante dans un contexte de précarité financière et normative et d’État failli présente d’énormes défis. On explique qu’au cours des 10 ou 15 dernières années, les équipes au pouvoir se livrent à toutes sortes de pratiques visant la fragilisation de la société civile, mais plus particulièrement le secteur des droits humains, le considérant comme une menace à l’exercice non contrôlé du pouvoir étatique. Des organisations parallèles de droits humains, soit des coquilles n’ayant pas de légitimité et de capacité d’action particulière, auraient été créées par des personnalités ou des partis politiques dans le seul but de déstabiliser le secteur, alimentant ainsi une pluralité antagoniste. Cela fragilise l’intérêt de certaines organisations dans leur processus de supra dialogue et de concertation, nourrissant des suspicions de collusion entre certains groupes et individus. Le mode opératoire des bailleurs de fonds n’est pas non plus sans conséquence sur cette fragilisation parce qu’il crée une compétition contreproductive et inefficace.



Néanmoins, le secteur jouit d’une bonne légitimité auprès des citoyen.ne.s haïtien.n.es et réussit à s’organiser, comme l’illustre l’exemple de la Plateforme haïtienne de droits humains (POHDH), dont JILAP et le Réseau national des droits de l’Homme (RNDDH) sont les deux plus importants membres. Le RNDDH est l’organisme de référence pour les médias lorsque des cas de violations de droits humains sont constatés. L’organisation participe aux processus de formation des agent.e.s de police à l’École nationale de la magistrature et participe activement aux dialogues et forums de concertation sur la sortie de crise.

Certaines organisations, dont Jurimédia, déclinent généralement de participer à l’élaboration de propositions de sortie de crises lorsque celles-ci pourraient s’avérer en concurrence avec d’autres propositions préalablement dressées, préférant ainsi maintenir un rôle d’observatrices indépendantes. Jurimédia a par ailleurs élaboré une méthodologie de mise en commun des nombreux accords, qui ne semble pas avoir donné de suite. On peut en déduire, comme l’avancent plusieurs répondant.e.s., que chacun des groupes d’acteurs ayant participé à des propositions de sortie de crise souhaite rester sur sa position, attendant peut-être que la communauté internationale se manifeste en signalant son accord pour l’une ou l’autre des stratégies. Pour l’instant, comme nous le verrons dans la section portant sur l’**Accord de Montana** et la proposition de **Religions pour la paix**, le silence de cette dernière signale soit un désintérêt, soit un manque d’appui, soit une meilleure compréhension des dynamiques et des intérêts qui sous-tendent toutes ces initiatives qui ne semblent être motivées par aucune volonté réelle de trouver des solutions mutuellement avantageuses.

Ainsi, et en dépit des enjeux de légitimité préalablement soulevés, les organisations de défense des droits humains sont l'un des interlocuteurs les plus engagés dans des discussions tentant de réinstaurer un État de droit en Haïti et l'imputabilité des acteurs au pouvoir. Nous en concluons qu'il s'agit d'un acteur non étatique à fort potentiel d'influence, doté d'un ancrage populaire de longue date (le RNDDH existe d'ailleurs depuis 30 ans), membre de réseaux internationaux et jouissant d'une certaine capacité financière en raison de l'attrait de sa mission, mais qui contrairement aux mouvements paysans et des femmes, présente une légitime menaçante pour l'État. Son rôle en tant que médiateur entre ce dernier et la population s'en voit limité, puisque son rapport avec le pouvoir étatique est largement antagoniste.

Les organisations confessionnelles

La religion occupe une place prédominante dans la société haïtienne, en servant de ciment social, mais aussi comme l'explique un.e répondant.e, en contribuant « à la recherche de récits fondateurs dans un contexte déchiré par la violence ». Il s'agirait selon cet individu du seul secteur touchant à l'ensemble de la population haïtienne tout en étant respecté de l'État, ses institutions ayant une relation directe avec le peuple haïtien et un rôle institutionnalisé au sein des instances étatiques. Bien que le secteur religieux entretienne des relations formelles avec l'État, ses diverses dénominations ne parlent pas toujours d'une seule voix, ce qui peut affaiblir son influence. Le milieu est marqué par des défis internes d'ordre idéologique et politique, qui touchent aussi les vaudouisants. À titre d'exemple, à même la dénomination catholique, il existe un clivage entre la variante institutionnelle de la religion, héritée de la France (connue en tant que Conférence épiscopale), et les *Ti Legliz*, les communautés ecclésiales ou églises du peuple qui ont vu le jour sous le leadership de Père Aristide au cours des années 1980. Celles-ci ont servi de base au mouvement Lavalas, mais également à un engagement religieux en faveur des droits humains, l'église du peuple ayant adopté une position claire contre les Duvalier durant la dictature.

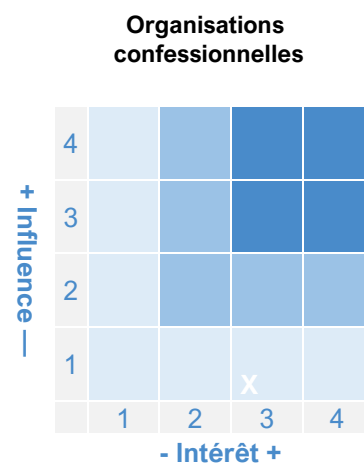
La conjugaison du politique à la vocation spirituelle de l'Église n'a pas fait l'unanimité au sein de la communauté. On explique que la théologie politique des *Ti Legliz* a été instrumentalisée à des fins de lutte politique et de captation du pouvoir. Aristide n'était cependant pas le premier à saisir l'importance de la religion dans la mobilisation, mais aussi, dans le contrôle du peuple. Duvalier père avait quant à lui laissé entendre qu'il était un *houngan* (prêtre vaudou) et cultivé l'image d'être en communication avec les *loas* (esprits); cela lui permettait d'asseoir son pouvoir. Encourageant un nationalisme culturel, le vaudou étant présenté comme une expression de l'identité haïtienne à laquelle s'est ajouté à cette époque la haïtianisation du clergé. Duvalier a en effet éjecté les évêques français du pays, ce qui a permis de réduire l'emprise des institutions héritées du colonialisme, dont la Conférence épiscopale³⁸.

Dès lors, les églises évangéliques et pentecôtistes ont pris de l'ampleur, exploitant les espaces laissés vacants et gagnant en popularité, principalement auprès des plus jeunes qui résistent à

³⁸ Roupert, C.E. (2011). Histoire d'Haïti. Perrin.

l'héritage colonial. Ces sectes réformées d'Amérique du Nord — elles comptent des centaines de congrégations en Haïti, ont érigé leurs temples un peu partout dans la campagne haïtienne au cours des dernières décennies³⁹. Aujourd'hui, 54 % de la population haïtienne s'identifie au catholicisme alors qu'il s'agirait de 23 % pour les églises protestantes (qui incluent le pentecôtisme et le baptisme). Si l'Église catholique rassemble le plus de personnes, ce sont certes les églises protestantes qui détiennent le plus d'influence populaire. Elles entretiennent des liens avec les États-Unis (la diaspora américaine étant une de leurs sources importantes de financement), et leurs pratiquant.e.s sont doté.e.s d'une conscience citoyenne plus marquée⁴⁰. Avec des réseaux tels que la Fédération protestante d'Haïti, ces institutions cherchent à promouvoir les valeurs chrétiennes et protestantes tout en influençant les grandes décisions nationales pour le bien-être de la société.

Ainsi, les organisations confessionnelles, incluant le vaudou, sont considérées en tant qu'acteur incontournable dans la sortie de crise en Haïti : histoire, culture, identité et politique sont fortement enchevêtrées avec les croyances religieuses. Mais ces organisations ne sont pas que concernées par l'âme de leurs croyants et croyantes ; elles effectuent aussi un travail extraordinaire d'assistance aux populations les plus démunies, financées grâce aux réseaux internationaux auxquels elles appartiennent, et dans certains cas, par la diaspora. Plus d'une dizaine de radios thématiques, en majorité de confessions protestantes, diffusent du matin au soir, fournissant des informations essentielles tout en assurant une certaine éducation religieuse ou sociale qui comble le vide laissé par les médias de l'État.



Les organisations confessionnelles ont récemment tenté de se regrouper sous l'initiative **Religions pour la Paix**, afin d'élaborer une proposition de sortie de crise (voir ci-après). Par contre, cette proposition n'a pas eu la capacité d'influencer la situation dans le pays au fil des années, en raison des conflits internes au sein des églises et des dénominations. L'époque où l'église du peuple était un front de lutte contre la dictature est révolue. Le milieu est aujourd'hui caractérisé de divergences d'ordre politique et idéologique (conservatisme versus libéralisme, politisation versus dépolitisation), aux prises à la même tendance de fragmentation qui réduit sa cohésion et son potentiel d'influence. Tout cela fait d'elles un acteur présent sur la scène haïtienne, respecté de l'État et de la population — mais peu efficace et manquant d'influence dans la création d'espaces de délibération publique et de mobilisation vers une sortie de crise.

³⁹ Corten, André (2014) Pentecôtisme, baptisme et système politique en Haïti, Histoire, monde & cultures religieuses, no, 29 (mars), p. 119-132).

⁴⁰ Desroches, R. [Le Protestantisme, une force de transformation pour la communauté haïtienne.](#)

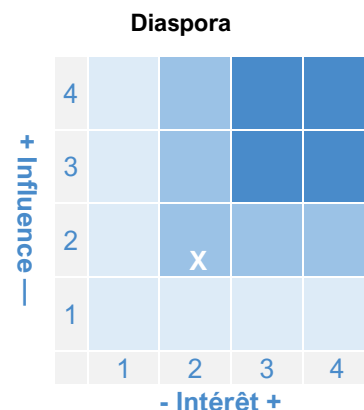
La diaspora

La diaspora haïtienne, caractérisée par une dispersion spatiale, tient un rôle potentiellement significatif dans le développement de Haïti. En se référant à diverses sources, on identifie trois pôles majeurs qui structurent l'espace migratoire international, animé par plus d'un million et demi d'individus : la Caraïbe, l'Amérique du Nord, et la France. Environ 650 000 Haïtiens ont immigré vers des pays caribéens voisins, tels que la République dominicaine et les Bahamas, ainsi qu'aux Antilles françaises. D'autres importantes communautés se trouvent en Floride et à New York ainsi qu'au Canada. D'une grande diversité, la diaspora reflète une image aussi hétérogène que celle de la société civile haïtienne.

La diaspora haïtienne est composée d'individus de tous horizons, dont des gens d'affaires qui explorent comment développer et entretenir des liens commerciaux avec Haïti, et d'autres engagés dans le travail social ou impliqués politiquement. Les expatriés peuvent jouer un rôle crucial en mobilisant leurs compétences et moyens économiques pour contrer la fuite des cerveaux et stimuler le développement dans leur pays d'origine. La diaspora haïtienne américaine contribue significativement aux transferts monétaires et peut exercer une pression politique sur le gouvernement des États-Unis. L'influence de la diaspora sur le territoire canadien et français est moindre, les communautés n'ayant pas de projet commun bien défini.

Bien que l'on compte plusieurs chambres de commerce haïtiennes, les efforts de la diaspora ne se limitent pas au plan économique. Des organismes, tels que la Haitian American Foundation for Democracy⁴¹, ont mobilisé des personnalités d'influence et des fonds importants dont une contribution majeure de la Fondation Kellogg's pour concrétiser des projets d'envergure, notamment le recensement de la diaspora haïtienne aux États-Unis selon divers critères démographiques. Le Canada quant à lui ne possède pas de vue d'ensemble de la diaspora haïtienne, n'étant donc pas en mesure de bien comprendre comment se manifeste son engagement à travers divers secteurs tels que l'éducation, la santé, et la justice sociale.

La mobilisation et l'engagement de la diaspora sont cependant confrontés à plusieurs défis. L'absence d'un projet fédérateur et des ancrages communs, de même qu'un manque de coordination et de concertation entre les différents acteurs de la diaspora, limitent sa capacité à exercer une influence concrète et durable. En effet, bien que diverses initiatives soient menées, telles que celles du regroupement haïtiano-québécois GRAHN-Monde, la diaspora reste fragmentée et ses actions souvent isolées. Ce manque de cohésion, couplé parfois à une déconnexion de certains membres avec le terrain haïtien, peut amoindrir l'influence et l'efficacité des interventions. Par exemple, certains membres de la diaspora, en particulier les générations



⁴¹ Voir <https://haffd.org/>

plus jeunes et certaines figures publiques consultées pour leur expertise, manquent parfois de connexion directe avec Haïti, soit en n'y ayant jamais mis les pieds, soit en ayant une fréquentation très limitée.

Le milieu universitaire

Il existe en Haïti environ 156 institutions d'enseignement supérieur détenant l'accréditation nécessaire de la part du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour émettre des diplômes⁴². De ce nombre, 78 % sont des établissements privés, la privatisation du secteur caractérisant également le milieu de l'éducation primaire et secondaire. Au niveau public, l'Université d'État d'Haïti (UEH), le plus important établissement public d'enseignement supérieur du pays, est structurée selon 19 facultés, écoles ou campus. Chaque département est doté d'une Université publique en région (UPR). Plusieurs ministères disposent également d'une école ou d'un centre de formation relevant de leur champ d'expertise. On peut dès lors qualifier le milieu universitaire et des établissements d'enseignement supérieur d'acteur non étatique hybride : à la fois public et privé, la Constitution haïtienne lui garantit son autonomie même si l'État lui octroie des fonds publics.

Dans le cadre de cette enquête, de nombreux répondant.e.s ont souligné l'importance de l'éducation au libéralisme (en évitant tout de même que celle-ci ne soit radicalisée) en guise de solution à l'inefficacité étatique actuelle et passée. Le blocage auquel est confronté Haïti serait le résultat d'une succession de personnalités d'État n'affichant qu'une faible scolarité et aucune connaissance approfondie en science politique. Selon ces répondant.e.s, la construction de l'État repose sur deux volets complémentaires, soit les universités et les partis politiques. L'université agit en tant que laboratoire nourrissant la pensée critique et l'analyse pour former des individus ayant la capacité, par l'entremise des partis politiques, de faire fonctionner l'État. Comme l'avance un individu, « pour arriver aux partis politiques, il faut l'université ».

Au-delà du financement et des ressources humaines qui font largement défaut, les salles de classe qui demeurent tant bien que mal ouvertes, qu'elles soient physiques ou virtuelles, sont de plus en plus vidées de leurs étudiant.e.s. Même si certains établissements privés ont un modèle opérationnel novateur (par exemple, l'Université Quisqueya s'est dotée d'une fondation à laquelle contribue la communauté d'affaires haïtienne), la privatisation du secteur et l'incapacité d'assumer les frais de scolarité dans un contexte d'inflation fulgurante en sont l'une des causes. Dépourvus de leurs sources de revenus, ces établissements ne sont plus en mesure de rémunérer leur personnel. S'ajoutent au problème la question des infrastructures physiques, de l'alimentation en électricité, de la fiabilité des réseaux TIC, des transports et de l'insécurité généralisée. Le milieu universitaire n'est donc pas épargné des ravages occasionnés par la crise prolongée, qui a retardé le début de l'année scolaire en 2022 et dont près du tiers des établissements primaires et

⁴² Vincent, M-D (8 août 2023), [MENFP : Les 156 universités haïtiennes reconnues avant et en 2023](#). Centre de recherche intégré et scientifique d'Haïti.

secondaires n'étaient pas opérationnels en début de 2023⁴³. Cela pose un problème de taille pour la revitalisation des universités : pour la jeune population non scolarisée, l'université demeure un lieu inaccessible. Pour ceux et celles qui réussissent à obtenir un diplôme, l'attrait d'une vie et d'une carrière à l'extérieur du pays est justifié. Cette fuite des cerveaux risque d'atteindre des dimensions inédites : privée de son jeune capital humain, Haïti peinera à s'adjoindre les compétences de diplômé.e.s engagé.e.s dans la reconstruction du pays.

C'est pourquoi un.e répondante avance qu'il y a urgence d'agir au niveau des partenariats internationaux interuniversitaires, en vue de la formation d'une relève au pouvoir étatique et du redressement de lacunes importantes notamment en agriculture, en génie et en santé. Le rétablissement du fonctionnement des écoles primaires et secondaires est bien entendu important, passant par la réhabilitation des quartiers populaires, mais à court terme, le renforcement de l'Université d'État permettrait aux Haïtiens et Haïtiennes de réfléchir sur les questions d'exploitation minière, de dégradation environnementale, de développement durable, et bien plus. Cela s'inscrit dans une volonté d'autodétermination et de mise en place de solutions endogènes :

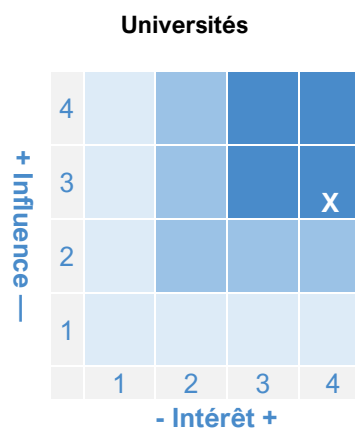
« Après ça, on n'aura pas besoin de vous pour nous aider à réfléchir. Laissez-nous régler notre histoire. »

Cette réflexion peut être amplifiée par des partenariats interuniversitaires, par exemple entre les universités québécoises ou francophones, ou encore avec le programme de recherche de l'Agence universitaire de la francophonie. L'exemple de l'ISTEAH fournit un modèle de fonctionnement innovant qui mobilise la diaspora intellectuelle haïtienne.

Le milieu universitaire n'étant pas représentatif de la réalité de la population haïtienne au sens large, nous convenons que le milieu ne jouit pas du même ancrage populaire que le mouvement paysan ou encore le mouvement des femmes. On pourrait lui reprocher un élitisme académique et économique en décalage avec les besoins de base de la population haïtienne : certes, pour répondre à ses besoins, réduire l'assistanat et élaborer une solution endogène à la crise, le milieu universitaire est l'un des plus intéressés par la question de supra-concertation multisectorielle sur l'émergence d'un État démocratique, tout en étant influent.

Le secteur jeunesse

Un dernier secteur d'acteurs non-étatiques peu étudié dans le cadre de cette enquête et nécessitant un approfondissement est celui des organisations ou des mouvements de la jeunesse. Dotés d'une capacité démontrée de mobilisation, ces derniers détiennent beaucoup d'influence car ils savent militer par la communication et le réseautage. Après la diaspora haïtienne, il s'agirait



⁴³ Nous n'avons pas été en mesure de repérer des données plus récentes que celles [d'Education International](#) (Internationale de l'Éducation), en date du début de l'année 2023.

d'ailleurs du groupe qui entretient le plus de liens à l'extérieur du pays. Ses initiatives ont tendance à se former de manière spontanée en lien avec des événements d'actualité, telles les manifestations dénonçant l'affaire PetroCaribe, menée par les jeunes « *petrochallengers* » de l'organisation Nou Pap Domi⁴⁴. Bien qu'il existe des organisations de base ou ONG à vocation jeunesse (citons par exemple l'Observatoire jeunesse haïtienne qui compte plus de 200 partenaires de la société civile engagés dans le secteur jeunesse), ils n'ont pas de figure phare et peu de personnes organisatrices connues (occasionnant ainsi des défis dans l'identification de répondant.e.s potentiels dans le cadre de cette enquête)⁴⁵. Le caractère diffus et émergent des activités et des individus qui les organisent suggère qu'il faudrait s'écarter d'une nomenclature d'acteur non étatique en vue de privilégier une enquête plus vaste sur la jeunesse en tant que réseau, ou encore en tant que relève. En Haïti comme ailleurs dans le monde, la jeunesse engagée dispose d'un fort potentiel de mobilisation et d'une capacité de sensibilisation des pairs en matière d'éducation politique et à la citoyenneté, mais ce potentiel repose également sur une capacité de concertation et de réseautage. À ce stade, il n'a pas été possible d'approfondir l'analyse faute de répondant.e.s issu.e.s du secteur.

Études de cas

Afin d'approfondir notre analyse sur le potentiel de certains acteurs non étatiques en ce qui a trait à l'appui à la démocratie et à l'instauration d'une gouvernance inclusive en Haïti, nous nous sommes penchés sur quelques initiatives récentes de concertation et de dialogue multiacteurs. L'analyse de ces cas mobilise les propos des répondant.e.s. Ils ont été retenus puisqu'ils divergent l'un de l'autre en termes de *membership*, de secteur principal d'appartenance, de visibilité, de moyens, mais aussi sur le plan de leur envergure. Ils révèlent certaines tendances, déjà abordées de manière préliminaire dans les sections précédentes. La présence de certains défis dans tous ces cas suggère une tendance qui pourrait agir en tant que frein à l'efficacité des efforts de dialogue et de supra concertation à long terme, nuisant parfois à la légitimité des acteurs concernés comme à la réussite de leur démarche. La reconnaissance de ces facteurs nuisibles à la concertation à long terme et à l'efficacité des collaborations pourrait permettre d'orienter d'éventuelles initiatives et leur mode de fonctionnement de manière à en optimiser l'impact dans la résolution de la crise politique et de l'émergence d'un État démocratique.

L'Accord de Montana

Après l'assassinat de Jovenel Moïse en juillet 2021, un groupe de la société civile nommé Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise (CRSH) a tenté de former un consensus afin de naviguer dans l'impasse politique. À la manière de plusieurs acteurs non étatiques haïtiens, le CRSH a diffusé un document de stratégie de sortie de crise, communément appelé « l'Accord de Montana », signé en septembre 2021 par divers représentant.e.s de groupes politiques et d'autres acteurs de la société civile en Haïti. Il s'agit ainsi d'un projet de supra

⁴⁴ Zétrenne, R. (3 décembre 2021). [Nou Pap Dòmì pas nan dòmi](#). Le Nouvelliste.

⁴⁵ Le secteur jeunesse fera l'objet d'une recherche plus poussée ultérieurement puisque cette enquête exploratoire n'a pas permis d'en faire une analyse suffisamment approfondie pour déterminer son niveau d'influence et son intérêt pour la concertation en appui à l'émergence d'un État démocratique.

concertation sur des enjeux de gouvernance démocratique dont l'Accord, en tant qu'emblème de cet effort, propose notamment la formation d'un gouvernement de transition et la démarche à suivre afin d'organiser des élections crédibles, libres et équitables et des réformes judiciaires. L'Accord reconnaît également la situation sécuritaire en détérioration en Haïti, et l'un de ses objectifs était justement de traiter et de stabiliser cet aspect. Enfin, il évoque la relance et le développement économiques, visant à atténuer certaines des préoccupations socio-économiques immédiates. Il aborde également la lutte contre l'impunité liée aux crimes, aux massacres, et aux cas de corruption.

Si l'Accord de Montana a été perçu par beaucoup comme une étape positive vers une approche plus inclusive et collaborative de la gouvernance d'Haïti, compte tenu de l'environnement politique divisé de l'époque, il faut s'interroger sur son impact. Nous avançons que son efficacité dépendrait de son acceptation sociale, de sa mise en œuvre et de la volonté de toutes les parties prenantes à respecter les termes de cette concertation.

En tant que proposition qui jouit toujours d'une certaine légitimité deux ans après sa signature, les forces de l'Accord de Montana découlent du fait qu'il a été formulé par des acteurs de la société civile haïtienne dès le début du processus de dialogue inter-haïtien visant à arriver à une solution haïtienne à la crise. Jovenel Moïse était encore au pouvoir lorsque le CRSH s'est formé; le président connaissait d'ailleurs le groupe puisqu'il s'agit d'un mouvement d'opposition. Pour cette raison, l'Accord de Montana embrasse la majorité des problématiques qui étaient à la base de la crise des années précédant le décès du président Moïse. Il figure parmi les efforts de concertation ayant connu une certaine durabilité, sans pour autant avoir épargné certains défis nuisant à son succès.

Au-delà de sa longévité, Montana se démarque en tant qu'expérience de mobilisation et de concertation de la société civile. Le groupe a organisé un processus d'élection afin que soit élu un président de la transition. Selon un.e répondant.e, « c'était l'une des rares fois qu'on a vu un processus électoral en Haïti qui n'avait pas débouché par de la contestation. » Tout cela envoyait un message intéressant sur le processus électoral et sur un processus démocratique, quoique limité aux signataires de l'Accord qui agissaient à titre de représentant.e de différents secteurs et segments de la population haïtienne. Plus de 1000 entités auraient été mobilisées dans l'élaboration de l'Accord, impliquant forcément des divergences que Montana a, au départ, donné l'impression d'avoir réussi à outrepasser. Le dispositif de délibération et de concertation de Montana est donc important. Contrairement à d'autres propositions émises par le passé par la société civile, on percevait dans Montana un dispositif de délibération bien ficelé et une construction du problème public qui lui a certainement valu un plus grand rayonnement à l'international et particulièrement aux États-Unis. Cela n'est pas toujours le cas pour des concertations ou des collaborations – dont quelques exemples fournis dans la section précédente - qui se forment autour d'enjeux conjoncturels plutôt que structurels.

Montana est reconnu pour sa capacité à l'origine de mobiliser une grande variété de secteurs de la société civile : syndicats, universités, organisations de droits humains, organisations des femmes et de paysans mais surtout divers partis politiques. L'Accord a également pu bénéficier d'une

certaine légitimité auprès de la population, plus que pour les autres propositions de la société civile. Cela est d'autant plus pertinent que l'Accord de Montana n'a pas été monté pour avoir une capacité de mobiliser la population en termes de mouvance sociale, ce qui aurait attiré l'attention de l'international. Le processus se voulait mobilisateur sans pour autant devenir un mouvement populaire de contestation sociale. On note que contrairement à des tentatives antérieures similaires qui empruntaient souvent des slogans politiques d'idéologie marxiste ou des « idées d'ailleurs » amenées par des formateurs techniques étrangers, Montana demeure bien ancré idéologiquement dans un débat de fond haïtien.

Depuis sa signature, plusieurs autres acteurs non étatiques ont élaboré des propositions de crise ou des feuilles de route semblables. Ces dernières n'ont pas connu autant de visibilité que l'Accord de Montana, qui, deux ans après sa signature et contrairement à plusieurs autres tentatives de concertation, est toujours là. Par contre, comme en témoigne l'évolution de la crise, la proposition n'a pas atteint son objectif. Son efficacité peut être attribuée à plusieurs difficultés de mise en œuvre, en commençant par sa forte politisation.

Le groupe de Montana a en effet signalé sa posture politique sans équivoque en proposant son propre premier ministre et président de la transition. Bien qu'une élection ait été organisée au sein du groupe, on note que celles-ci ne peuvent prétendre être entièrement démocratiques car il s'agit d'un processus entrepris par une élite politique agissant en tant que représentant de partis politiques (qui forment la majorité du *membership* du groupe) et de sous-secteurs de la société civile haïtienne. Certains membres des partis politiques aussi associés à Montana associés à d'autres organisations (ONG, syndicats, associations, etc.) ce qui leur confère une double appartenance et fragilise leur légitimité. Le *membership* de Montana est en effet composé de nombreux hommes politiques qui ont occupé des postes clés par le passé. Cela a eu l'avantage de générer plus de visibilité pour la proposition, tant à l'intérieur du pays qu'à l'international, et lui mériter une plus grande légitimité auprès de l'État haïtien comme ses auteur.e.s leur étaient déjà connus. Pourtant, pour la population haïtienne, certains de ces individus étaient dépourvus de légitimité pour avoir contribué à conduire le pays dans l'impasse dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Bien qu'il s'agisse d'un effort de concertation d'envergure, on remarque que l'accord est influencé par la forte représentation des intérêts politiques de ses membres (certains ayant déjà représenté des acteurs étatiques), en plus de souffrir d'un ancrage populaire attribuable à son manque de représentativité. Cela se traduit par exemple par l'absence ou la sous-représentation de certains secteurs de la société civile. Conséquemment, la population haïtienne se sent peu concernée ou mobilisée par cette proposition de crise qu'elle perçoit comme une autre imposition; le chef d'État proposé par le groupe de Montana n'ayant d'ailleurs pas été élu par les Haïtiens et Haïtiennes mais bien par un nombre restreint d'individus revendiquant leur propre légitimité. Il s'agirait dès lors d'une forme d'autolégitimation.

Bien qu'il aborde l'enjeu de la gouvernance publique, l'accord ne s'intéresse que très peu aux enjeux sociaux (sécurité, alimentation, égalité des genres, etc.) qui figurent parmi les préoccupations des Haïtiennes et Haïtiens. On remarque que le groupe s'est contenté de demeurer

dans les discussions de chambre sans aller à la rencontre des populations sous-représentées ou « en dehors », soit en milieu rural ou en région à l'extérieur de Port-au-Prince. Ce faisant, plusieurs pays et leurs ambassades en Haïti, n'ont pas reconnu la légitimité de l'Accord de Montana, ce qui a rassuré le gouvernement en place : ce dernier n'a pas senti la pression sur le terrain ni à l'étranger d'adhérer à la proposition de sortie de crise.

L'échec -si on peut appeler ainsi un « non-succès»- de Montana, soit l'incapacité d'arriver à l'acceptation de sa proposition de transition et de ses « élus », s'explique selon certains par le fait qu'ils essayaient de ratisser le plus largement possible, qu'ils étaient trop nombreux à la prise de décision, à prendre part aux discussions approfondies, aux concessions et aux compromis à faire. Il est vrai que plus on est nombreux, plus on la masse critique nous fournit une capacité d'influence. Cependant, selon un.e répondant.e., cela entraîne d'autres défis car « on ne sait plus avec qui on travaille. » La double appartenance (parti politique/ONG par exemple) et la pratique selon laquelle les individus vacillent fréquemment d'une organisation à l'autre, ou d'un parti politique à l'autre, a soulevé des soupçons d'infiltration au sein du groupe par des alliés du pouvoir ou du secteur mafieux cherchant à s'approprier de l'information ou influencer les décisions. C'est pourquoi d'ailleurs la Fédération des Barreaux d'Haïti, qui a été invitée à participer à l'Accord de Montana, s'est retirée du processus de concertation, ayant constaté la présence d'acteurs politiques. Ici comme ailleurs, la concertation multiacteurs semble freinée par cette frontière entre le civil et le politique qui est souvent brouillée.

Bien que l'Accord de Montana existe toujours et en dépit de ses facteurs de succès (concertation sur des enjeux de gouvernance publique, structure plus ou moins représentative de différents secteurs, processus de délibération interacteurs, visibilité internationale, adoption d'une démarche démocratique interne pour élire leur chef d'État et premier ministre), on note aujourd'hui un effritement de son élan initial. Des luttes de pouvoir internes, des enjeux de légitimité, la forte politisation, le manque d'ancrage populaire et d'intérêt pour certains enjeux sociaux ont conduit au départ de certains groupes et au fractionnement de l'idéologie mobilisatrice et rassembleuse qui a permis à l'Accord de voir le jour. Par ailleurs, il y a eu une tentative de récupérer la proposition du groupe à l'intérieur d'un nouvel accord élaboré par la société civile à la fin de l'année 2022, l'Accord du 21 décembre. Témoignant de cette adhésion incertaine, bon nombre de signataires de Montana ont été récupérés dans la signature de la proposition du 21 décembre (certains n'y ayant pourtant pas consenti). Cet accord a été plus largement reconnu par l'ONU et d'autres pays, dont les États-Unis et le Canada, sans pourtant qu'il n'engendre d'amélioration au niveau de la sortie de crise.

Religions pour la Paix

Religions pour la Paix est une plateforme multiconfessionnelle qui a vu le jour en Haïti en 2010 à la suite du séisme. L'organisation est associée au mouvement Religions for Peace (RFP) International⁴⁶ dont le siège est basé à New York. En 2019, Religions pour la Paix a entamé par le biais de son réseau haïtien un processus interconfessionnel de concertation marqué par le lancement d'une proposition de trêve et de dialogue inclusif afin d'aborder la crise de gouvernance.

⁴⁶ Voir <https://www.rfp.org/>

En plus de prôner la paix et la fin de la violence, la plateforme a appelé à la mise en place d'un corridor humanitaire efficace en faveur des populations les plus vulnérabilisées par la crise et les violences. Témoignant d'une orientation davantage sociale que politique comparativement au groupe de Montana, l'appel commun des organisations confessionnelle s'intéressait principalement à l'enjeu de sécurité en exigeant une cession immédiate de la violence, l'établissement d'un dialogue inclusif et ouvert dans le but d'arriver à une solution représentative de la population, la mobilisation des organisations de la société civile haïtiennes contre la rhétorique incendiaire et le ralliement des acteurs religieux internationaux en solidarité avec Haïti⁴⁷. Fidèle à son discours qui exhorte les acteurs politiques à prioriser la paix, le dialogue et la démocratie, Religions pour la Paix fournit un exemple de plateforme de concertation dont la proposition de sortie de crise se veut plus idéologique, visant l'instauration d'un climat de paix, alors que l'Accord de Montana s'intéresse plus pragmatiquement à l'instauration d'un État de transition.

C'est ainsi qu'en 2021, Religions pour la Paix a proposé d'agir en tant que médiateur afin d'encourager le dialogue entre les protagonistes et priorisé la paix et la dignité de la population haïtienne, faisant parallèlement appel à la communauté internationale à des fins d'assistance humanitaire. Certes, comme tant d'autres efforts de concertation interacteurs en Haïti, cette plateforme était également appelée au fractionnement interne et à une éventuelle dissolution, n'existant aujourd'hui que sous forme de coquille dépourvue d'influence significative.

Tel qu'exposé à la section précédente sur les acteurs non étatiques, les multiples dénominations établies en Haïti ne partagent pas de posture commune quant au chevauchement des activités confessionnelles, aux actes de charité et à la dimension politique. On note ainsi comme frein à son succès à long terme la fragmentation interne occasionnée par des tensions confessionnelles et idéologiques qui se sont vues exacerbées par la tentative de concertation, dressant un fossé croissant entre la mission d'évangélisation et l'action politique. Début 2021, alors que l'organisation multipliait les appels au dialogue à titre de médiateur, son président Mgr Pierre-André Dumas s'éloignait de l'initiative citant des doutes sur la viabilité du processus. L'opinion s'était départagée au sein des organisations religieuses entre ceux et celles s'opposant à la prolongation du mandat de Jovenel Moïse en tant que président, et certains individus membres de Religions pour la Paix qui prônaient plutôt, dit-on sous la pression exercée par l'organisation mère à New York, le dialogue entre tous les protagonistes en vue d'instaurer un climat de paix.

Subissant des critiques marquées au final par un échec dans l'engagement d'un dialogue politique, Religions pour la Paix a mis fin, le 12 avril 2022, au processus de dialogue qu'elle avait initié sur la crise politique, en remerciant les parties et en exprimant l'espoir de continuer à servir le pays d'une autre manière. Le dialogue envisagé, visant à engager l'opposition, la société civile, le gouvernement et les alliés politiques du pouvoir pour résoudre la crise, a été clairement rejeté des groupes politiques. Pendant ce temps, il n'a pas réussi à s'allier le peuple haïtien en raison de

⁴⁷Voir [l'appel](#) de Religions pour la Paix.

certaines images véhiculées par certains individus au sommet hiérarchique des églises en Haïti. Des cas d'abus auraient par exemple contribué à la chute de légitimité de l'Église catholique. Finalement, même si la plateforme avait pu bénéficier d'une visibilité à l'international et d'un soutien en tant que membre d'un vaste réseau interconfessionnel, elle n'a pas été en mesure de résister aux postures élitaires l'éloignant du peuple haïtien, succombant plutôt aux luttes idéologiques et politiques internes. La concertation et la médiation en vue d'appuyer l'émergence d'un État démocratique et une saine gouvernance n'ont pas pu être appliquées à l'interne, résultant en un fractionnement et en une dissolution rappelant l'Accord de Montana et tant d'autres exercices semblables au cours des dernières années.

La plateforme de concertation des ONG : le CLIO

Comme les ONG sont nombreuses sur le territoire haïtien, tant sur le plan local qu'international et particulièrement en réponse d'urgence, l'analyse d'un réseau de la société civile qui n'a pas de vocation de sortie de crise (mais bien de subvenir aux besoins qu'elle génère) pourrait s'avérer intéressante à des fins de validation de tendances dans un projet de plus petite échelle. Ces réseaux sont-ils sujets aux mêmes dynamiques et freins qui semblent réduire leur potentiel de supra-concertation comme l'Accord de la Paix et le programme de trêve et de médiation de Religions pour la Paix?

À titre d'exemple d'organe de coordination, le CLIO (Coordination et Liaison des ONG Internationales) est une plateforme de collaboration interacteurs établie en 2005, servant de liaison pour les ONG nationales et internationales. Le CECI, organisation canadienne de solidarité ayant un bureau-pays à Port-au-Prince, est l'un des membres fondateurs. À l'origine, le CLIO était constitué de quatre organisations internationales présentes en Haïti, avec une mission centrée autour du besoin de créer un espace de dialogue entre différentes instances sociales en Haïti. Le séisme dévastateur de 2010 a marqué un tournant dans la trajectoire du CLIO, changeant sa dynamique en prônant désormais un *membership* inclusif, en plus d'accueillir un flux sans précédent de répondants d'urgence étrangers. Le séisme a en effet initié une explosion du nombre d'ONG dans le pays, œuvrant dans un secteur dont la réalité en fut complexifiée.

Avant 2010, la situation en Haïti était caractérisée par une complexité moindre, un nombre réduit d'ONG, et une condition nationale plus stable. Cependant, la situation s'est transformée radicalement après le séisme, avec une augmentation exponentielle du nombre d'ONG et la fusion du CLIO avec une autre plateforme composée d'organisations humanitaires urgentistes en 2016, élargissant ainsi sa taille et son hétérogénéité. Bien que principalement composé d'ONG internationales, le CLIO a fourni des efforts pour intégrer plus d'organisations haïtiennes. À sa surprise, le réseau est confronté aujourd'hui à de la résistance provenant de l'interne et de l'externe de la part d'ONG haïtiennes, plus nombreuses que les acteurs internationaux, qui y perçoivent un club d'ONG internationales érigeant des barrières d'accès au financement.

Quant au fonctionnement et aux défis du CLIO, bien qu'il opère à travers des commissions sectorielles telles que l'éducation, la santé et l'agriculture, il gère des tensions notables résultant

des divergences d'approches et d'objectifs entre les ONG internationales et locales qui ne s'entendent pas sur les moyens ni sur les priorités. Avec la crise débutant en 2018, le CLIO a subi ses propres turbulences, manifestées par une participation réduite de ses membres et des difficultés en matière de ressources humaines, créant un ralentissement fonctionnel. Les défis tels que les questions de coordination interne et le manque de financement externe, reposant uniquement sur les contributions des membres, ont entravé sa capacité à agir de manière concertée, bien que cette indépendance financière lui garantisse une certaine liberté d'action. Le fait d'avoir les moyens d'assurer une coordination, soit le salaire d'une personne haïtienne, agit certainement en sa faveur, du moins pour quelques années. Mais cela n'est pas suffisant pour assurer la viabilité du réseau à long terme, qui commence à manifester des signes de fracture notamment entre les acteurs locaux et les acteurs internationaux.

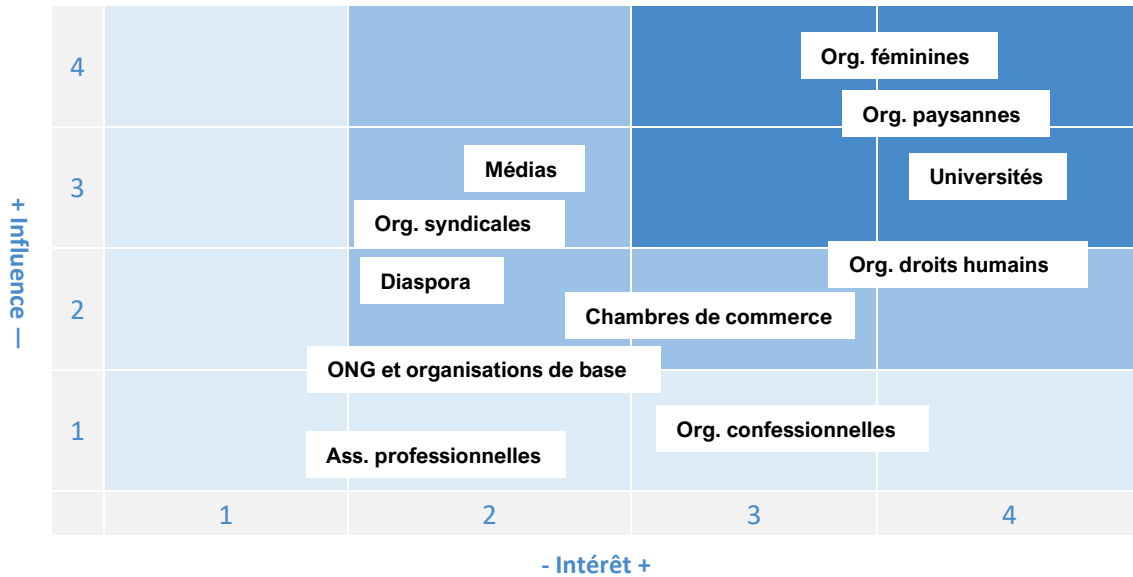
La diversité des membres et leurs approches respectives, ainsi que la concurrence hors CLIO de plus en plus féroce pour accéder aux financements, ont réduit la fréquence des rencontres et alimenté une compétition interacteurs plutôt qu'une coopération, exacerbée par la crise et les tensions qui peuvent survenir.

En termes de stratégies et d'activisme, le CLIO a engagé des plaidoyers techniques ou sectoriels, mais son implication dans des problématiques plus larges et politiques est limitée par la nature apolitique des ONG membres. Les organisations locales se démarquent par leur engagement politique, parfois militant et pas toujours au fait des principes humanitaires et standards auxquels adhèrent les ONG internationales, tandis que ces dernières prônent la neutralité et l'impartialité. Si l'on tire quelques apprentissages du cas de Religions pour la Paix, ces divergences idéologiques ou politiques, à moins d'être gérées, pourraient exacerber les différences entre les membres dont les postures sont différentes.

Finalement, le positionnement et l'identité du CLIO soulèvent des questions. Alors que les trois quarts de ses membres sont des organisations internationales, le CLIO fait face à une remise en question identitaire et à une perception parfois négative de certaines organisations haïtiennes. Sa dépendance financière vis-à-vis des fonds internationaux et la présence majoritaire de grandes ONG sans perspective locale remettent également en question sa légitimité et son efficacité au sein du tissu social et humanitaire haïtien. Enfin, la cohabitation des acteurs locaux et internationaux à titres « d'égaux » masque des dynamiques de pouvoir idéologique et financier.

Constats

Au regard de l'exercice de cartographie présenté dans la section qui précède et des études de cas, nous pouvons affirmer, tel qu'illustré dans ce tableau récapitulatif, que trois secteurs d'acteurs non étatiques jouissent d'un potentiel d'influence élevé, d'un intérêt pour la concertation et le dialogue sur les enjeux structurels, et d'une capacité d'action jugée prometteuse pour stimuler l'adhésion populaire et le dialogue étatique dans des processus de sortie de crise. Il s'agit **des organisations féminines, des organisations paysannes et du milieu universitaire**. Nous les reprenons en les situant dans une matrice influence vs intérêt dont la vue d'ensemble figure à la page suivante :



Par ailleurs, certaines autres tendances se dégagent de notre analyse : la fragmentation et la double appartenance.

1. Fragmentation

Tel que noté dans le cas de Montana et de Religions pour la Paix, on constate une grande fragmentation du milieu des acteurs non étatiques et une prédisposition à un déficit d'unité, qui se traduit par des dynamiques semblables à l'intérieur de plateformes de concertation. L'effort consenti de ces acteurs à la création d'un lieu de réflexion et d'actions visant à reconstruire le pays est souvent confronté à l'enjeu de pluralité et d'insuffisance de concertation à long terme. Selon une approche culturaliste, cette difficulté pourrait être attribuée à l'historique d'une population divisée par les disparités sociales, géographiques, linguistiques et économiques et aux luttes de classes héritées du colonialisme. Celles-ci pourraient être responsables d'un cercle vicieux où la méfiance et la désunion entravent la mise en œuvre de solutions efficaces à ces mêmes problèmes. D'une perspective institutionnelle, le contexte de précarité économique où chacun doit lutter pour faire valoir ses intérêts n'est pas propice non plus à la concertation à long terme. Dans tous les départements du pays et en capitale, des milliers de micro-organisations mènent des actions essentielles, mais ponctuelles, organisant parfois des rencontres épisodiques qui génèrent sporadiquement des demandes localisées. Cependant, leurs dispositifs organisationnels communs ne leur permettent pas véritablement de formuler, diversifier, collectiviser, synthétiser et affiner leur desiderata pour la construction d'une identité démocratique commune. Ce déficit d'unité pourrait donc se traduire par une capacité limitée, pour un grand nombre d'acteurs, à produire une pensée analytique approfondie sur les enjeux structurels.

2. La double appartenance ou la « mobilité » non étatique/étatique

Ensuite, le secteur non étatique est confronté à une « crise d'acteurs », occasionnée par le phénomène de double appartenance ou de double militance qui caractérise le contexte haïtien. Plusieurs organisations, et particulièrement celles qui sont basées à Port-au-Prince, manœuvrent habilement les ressorts du pouvoir en se rapprochant de sa source, les faisant basculer vers l'appartenance au politique. La société civile haïtienne est de manière générale politisée, associée à des partis politiques et souvent constituée d'individus qui ont soit été fonctionnaires d'État, soit qui y aspirent. La nomenclature « non étatique » serait peut-être à revoir en vue d'arriver à une meilleure compréhension de ce secteur issu d'une réalité bien particulière au pays.

Recommandations et pistes de recherche

Notre recherche aura permis d'identifier un certain nombre de recommandations structurantes. Ces recommandations ont été extraites des entretiens ainsi que des rencontres d'analyse du groupe d'experts du projet.

Éviter de « forcer » une concertation pour le consensus et d'appliquer des typologies polarisantes. L'une des premières recommandations provient du fait qu'il serait constructif, en reconnaissant les multiples appartenances des acteurs, de renoncer à l'idée d'acteurs non étatiques bien définis (dont le rôle est bien défini) et à leur mise en réseau sur le long terme. La recherche démontre que les catégories sont ambiguës et à risque d'instrumentalisation et de politisation, de fragmentation qui nuisent historiquement à la concertation sur le long terme.

Appuyer les acteurs (tous secteurs confondus) susceptibles de créer un espace de délibération publique et de débat national. Plutôt que de miser sur un type d'acteur à potentiel, il est recommandé de travailler auprès des acteurs locaux (tous types confondus) aptes à contribuer à la construction d'un espace public de délibération qui est nécessaire à l'habilitation des citoyens dans la construction de l'avenir du pays et l'émergence de l'État de droit en Haïti. Écarter la nécessité de mobiliser des « acteurs non étatiques » dans l'absolu favorisera plus légitimement un espace public de délibération nécessaire à la construction du pays.

Appuyer la mise en place d'une stratégie endogène d'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique en priorisant les groupes de femmes, les organisations paysannes et le milieu universitaire. Cet espace public de délibération pourrait être favorisé par la mise en place d'une stratégie d'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique. Pour ce faire, il est recommandé d'outiller et structurer la société civile en passant par les trois acteurs clés les plus influents et engagés, donc prometteurs, à savoir les organisations de femmes, le milieu paysan et le milieu universitaire et ses campus régionaux, afin de déployer un programme massif d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie en mode virtuel ou présentiel.

Redynamiser ou optimiser les dynamiques de concertation et de réseautage à l'échelle régionale autour de projets concrets. En mobilisant ces trois secteurs qui ont des réseaux dans les milieux ruraux et urbains, dans tous les départements, on peut s'assurer de toucher à une très grande partie de la population. Le projet rassembleur autour duquel les différents acteurs seraient appelés à s'investir et collaborer (comme on constate que les collaborations sont ponctuelles et ne durent pas sur le long terme) serait une campagne d'éducation à la citoyenneté à l'échelle nationale. Les syndicats des enseignants, les organismes religieux et la diaspora peuvent également être mis à contribution à ce projet visant à mobiliser la jeunesse déscolarisée, désabusée, désireuse de quitter le pays.

Spécifiquement, il ne s'agit pas de choisir l'un ou l'autre des secteurs, mais de supporter les réseaux réellement engagés dans le changement et à fort potentiel (d'où la cartographie) et jouissant d'une bonne légitimité, qui acceptent de collaborer avec les agents honnêtes de la fonction publique sans toutefois se compromettre. De fait, il est ainsi recommandé de ne pas miser entièrement sur les acteurs qui entretiennent des rapports trop antagonistes avec l'État. En supportant ces trois groupes d'acteurs clés, il est anticipé que d'autres secteurs moins engagés et qui ont moins d'influence suivront. Il s'agit d'encourager l'émergence, ou la revitalisation, des réseaux d'acteurs non étatiques ayant déjà l'ancrage territorial et la légitimité populaire. Ces acteurs travaillent sur des thématiques en lien avec les réalités locales, visant l'engagement citoyen et l'autodétermination des populations à l'échelle locale, régionale et/ou centrale. Parallèlement, il est aussi recommandé de supporter des initiatives de gouvernance locale en mettant à l'échelle des projets pilotes (expériences à inventorier) d'appui à la déconcentration et la décentralisation (ex. projet conjoint Associations régionales des maires, directions déconcentrées, société civile, diaspora).

Concernant les bailleurs, il est recommandé de revitaliser, par le financement à long terme avec des engagements d'au moins 10 ans, les réseaux existants du mouvement des femmes. Il faut en contrepartie éviter la création de nouveaux réseaux. Le soutien aux réseaux existants est nécessaire pour encourager la réflexion au niveau national afin d'assurer une gouvernance inclusive dans le pays où le pouvoir décisionnel et exécutif est encore majoritairement masculin. Il est préconisé de ne pas imposer de mode de fonctionnement à ce réseau, ni d'agenda : les femmes haïtiennes ont des idées et des solutions qu'il faut écouter et soutenir. La solidarité doit se manifester par la réduction des contrôles associés au financement afin de laisser un maximum d'autonomie idéologique et d'action au mouvement féministe local et ainsi éviter une posture de redevabilité à des bailleurs étrangers.

Dans la foulée de cette considération pour les bailleurs, il est recommandé d'appuyer techniquement et financièrement la mise en place de réseaux interacteurs inexistants à l'heure actuelle, comme des forums de concertation ciblée dans le milieu universitaire et de défense des droits. Le soutien à des réseaux interacteurs favorisera l'émergence de l'État de droit en Haïti autour de projets concrets aux objectifs consensuels réalistes.

Accorder une attention au structurel et au conjoncturel afin de reconnaître la précarité généralisée tout en s'adressant à ses causes. Concernant l'appui de la société civile, il est

recommandé d'assurer un équilibre entre l'appui des besoins concrets et ponctuels, d'une part, et les besoins de réflexion sur les enjeux systémiques et structurels, d'autre part. On constate qu'en Haïti, l'un se fait souvent au détriment de l'autre lorsque le financement est limité, tant dans sa valeur que temporellement. En effet, on constate que si les organisations ne peuvent pas répondre aux besoins concrets, quotidiens, elles ne seront pas engagées dans la réflexion de haut niveau — et si elles ne font que de la réflexion de haut niveau, elles perdront leur ancrage populaire.

Valoriser le milieu universitaire et les collaborations interuniversitaires à l'échelle internationale. Sur le plan national, le constat qui est partagé est que pour être habileté.e.s à reconstruire leur pays, les citoyen.ne.s doivent également avoir accès à une véritable éducation supérieure. Ainsi, à court terme, il est recommandé de soutenir les universités haïtiennes et leurs programmes de collaboration interuniversitaire pour contrer l'exode. Il est préconisé d'encourager les nouvelles personnes diplômées au sein de secteurs inclusifs et démocratiques qui sont les plus engagés dans la sortie de crise : mouvement paysan, mouvement des femmes, et droits de la personne notamment. Certains exemples précis existent, comme celui de l'ISTEAH⁴⁸, en mobilisant la diaspora intellectuelle et professionnelle du Québec/Canada. De même, il est aussi recommandé de soutenir les partenariats de recherche entre universités haïtiennes et canadiennes afin de poursuivre le développement des connaissances dans le domaine de la citoyenneté et de l'éducation civique, la gouvernance et le dialogue national. Cela pourrait notamment se faire à travers un agenda de recherche coconstruit entre partenaires universitaires haïtiens et canadiens.

Pistes de recherche

Plusieurs axes de recherche ont été identifiés à travers cette recherche dont (1) le rôle dans les milieux associatif, politique et universitaire sur le sens du concept d' « acteurs non étatiques en Haïti » en tant que concept propre au pays (plutôt qu'imposé). Il s'agit d'un travail en amont qui consiste à rechercher un consensus autour de la question et à catégoriser les acteurs (étatiques, non étatiques) en fonction de leur mode opératoire, de l'histoire et de la culture du pays, et de leur champ d'action afin d'enlever les confusions et éviter la double posture. Un second axe de recherche identifié vise à comprendre le rôle du mouvement jeunesse et son potentiel de mobilisation et d'influence. Cela pourrait être fait avec des perspectives sociologiques afin d'identifier des apprentissages pouvant être utiles pour Haïti (par exemple, analyser d'autres mouvements jeunesse, comme le printemps arabe). Un troisième axe de recherche identifié porte sur la diaspora haïtienne. Il est préconisé de cartographier le niveau d'engagement avec Haïti, les intérêts et la capacité d'intervention, afin de structurer un programme d'appui technique canado-haïtien d'envergure.

Au niveau du « 3^e pouvoir », il est recommandé de soutenir et bonifier les formations en journalisme pour appuyer l'accès à l'information de qualité, pour contrer la désinformation, stimuler le dialogue, et continuer à fournir des contenus pertinents par la voie radiophonique, mais également adaptée

⁴⁸ Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti. <https://www.auf.org/caraibe/membres/nos-membres/institut-des-sciences-des-technologies-et-des-etudes-avancees-dhaiti-isteah/>

à la jeune population (médias en ligne). Ce soutien à la formation en journalisme appuie le premier objectif de construction de l'espace public de délibération.

Concernant la diaspora, il est recommandé d'effectuer un recensement canadien approfondi qui pourrait servir à la création d'une banque de cadres ou de techniciens haïtiano-canadiens au service de l'éducation à la citoyenneté et de différents mandats. Il est également préconisé d'optimiser l'appui déjà offert par la diaspora pour le structurer en programme formel avec des financements fournis aux cadres et professionnels qui s'y investissent. Il serait intéressant de réfléchir à un programme de coopération volontaire inversé, en reconnaissant la valeur du service de la diaspora. Cela permettrait de formaliser certains liens avec des secteurs qui ne figurent pas typiquement dans la coopération (associations professionnelles, barreaux, santé, enseignants, santé, etc.).

Institut d'études internationales de Montréal
Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540, Pavillon Hubert-Aquin
Montréal (Québec) H2L 3C5
514 987-3667
ieim@uqam.ca
www.ieim.uqam.ca

UQÀM



**Institut d'études
internationales
de Montréal**

20
ans